

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 66

Séance tenue le 4 février 2003, à 13 h 30
Salle de l'âge d'or
399-A, 9^e Rue (boulevard Desrochers)
La Pocatière

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS ET RÉPONSES À DES QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
QUESTIONS PAR LA COMMISSION	5
M. DANY PELLETIER.....	8
M. ARMAND POULIOT.....	21
M. OLIVIER PELLETIER-PROULX.....	34
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme MAUDE LAPRISE.....	45
M. CHARLES PROULX.....	50
M. CLAUDE LAVOIE.....	58
M. JACQUES DIONNE.....	67
M. ROSAIRE BEAULIEU.....	72
M. ROLAND MORNEAU.....	79
M. CHARLES PROULX.....	85
M. GILLES LÉVESQUE.....	90

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2003
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette quarante-cinquième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Je m'appelle Louise Boucher et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15

Donc nous poursuivons les travaux amorcés hier soir ici même à La Pocatière. Nous avons déjà plusieurs personnes d'inscrites au registre, vingt-trois (23), donc il est possible que nous n'ayons pas le temps de tous vous passer cet après-midi, mais vous conservez votre droit d'inscription au registre et nous pourrions poursuivre ce soir. Vous serez appelés dans l'ordre d'inscription à ce registre.

20

Ce soir, à un moment que je choisirai, je fermerai le registre; je vous avertirai peut-être cinq minutes (5 min) à l'avance, mais nous ne souhaitons pas terminer à des heures indues.

25

DÉPÔT DE DOCUMENTS
ET RÉPONSES À DES QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

PAR LA PRÉSIDENTE:

30

Alors avant de vous passer la parole, j'aimerais faire, comme on le fait habituellement, l'appel de dépôt de documents et ainsi que l'appel de questions laissées en suspens.

35

Alors je commencerais par monsieur Sanfaçon du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

40

Bonjour madame la Présidente. Nous allons déposer la présentation de monsieur André Simard, directeur de l'ITA de La Pocatière.

À une question concernant, est-ce qu'il y avait des informations sur la composition du lisier, on a trouvé dans Agrosol, septembre 1996, volume 9 numéro 1 qui est déjà classé sous la cote BIO-97, un tableau, en fait le tableau 8 qui donne un certain nombre d'éléments. C'est plus

45 les oligoéléments à ce moment-là qui sont présentés dans cette étude-là. C'est la seule chose qu'on a trouvée pour l'instant.

À une question posée concernant les formulations de diverses moulées, nous allons déposer Porc 2000, septembre 2000, neuvième édition qui est un bulletin d'information réalisé par la Direction régionale de Montérégie secteur est sous la responsabilité de Charles Bachand. 50 Et là-dedans, on a des formules d'alimentation pour reproducteurs, porcelets et sujets à l'engraissement.

Et finalement aussi les responsables à quatre (4) questions qui ont été posées antérieurement. Je sais pas si vous souhaitez qu'on les identifie?

55

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, les mentionner.

60

PAR M. DENIS SANFAÇON:

OK. Une question concernant les aides pour le traitement, qui avait été posée à Saint-Hyacinthe le 18 décembre 2002.

65

Une sur l'aide financière pour le compostage pour la production sur litière, qui a été posée à Saint-Hyacinthe aussi.

70

Une sur la proportion des entreprises porcines sur gestion liquide, quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %), versus les autres productions animales. Alors, on a un tableau pour chacune des autres productions animales.

75

Et une autre sur les études de l'IRDA sur les bandes riveraines. Alors il y a une question qui mentionnait si on pouvait avoir une largeur disons idéale, pour reprendre les termes qui avaient été utilisés.

Et finalement, une question aussi qui touche les programmes du ministère en regard de l'agroenvironnement. C'est tout.

80

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Monsieur Robitaille.

85

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires. J'ai déposé hier deux (2) réponses à des questions qui étaient restées en suspens.

90 La première question avait été posée sur le mille (1000) places-porcs théoriques en intégration versus comme producteur autonome.

Et la deuxième question qui datait quand même d'un certain temps, pourquoi l'État intervient-il en production porcine, avec différents éléments de réponse qui ont été déposées.

95 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

100 Oui, bonjour. Suite à une question sur les OGM la semaine dernière, je vais déposer une fiche d'information qui précise entre autres que le ministère de l'Environnement coordonne la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale sur la Convention de la diversité biologique de Rio ainsi qu'un groupe de travail interministériel sur la biosécurité pour positionner le gouvernement du Québec sur le Protocole de Carthagena.

105 Donc ça fait suite à une question qui avait été soulevée la semaine dernière.

Ainsi que je dépose les différents graphiques qui ont été présentés par Marc Simoneau qui établissent une relation directe entre la superficie en culture en maïs et la qualité des eaux. 110 Alors ce qu'on y retrouve, la détérioration des qualités de l'eau quand il y a une culture intensive de maïs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

115 Vous rappelez-vous, monsieur Fortin, quand monsieur Simoneau nous avait présenté ces graphiques?

PAR M. PIERRE FORTIN:

120 Nous étions en Montérégie. C'était vers la fin de la soirée, et il faisait une brève relation entre la quantité de pesticides retrouvés dans les cours d'eau par rapport aux superficies de maïs – je me souviens plus du bras de quel rivière, le nom de la rivière, mais on l'a. Si j'ai deux (2) secondes, je vais vous le trouver.

125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, ça va. Mais c'est à Saint-Jean-sur-Richelieu, c'est ce que je voulais savoir.

PAR M. PIERRE FORTIN:

130

Monsieur Simoneau avait pris ces graphiques-là à partir d'une étude qui a été menée par madame Isabelle Giroux du ministère de l'Environnement, que je dépose à l'instant. C'est une étude concernant la contamination de l'eau par les pesticides dans les régions de culture de maïs et de soja du Québec.

135

Ça donne les résultats des campagnes d'échantillonnage 99-2000 et 2001, et l'évolution temporelle de 92 à 2001, avec laquelle monsieur Simoneau a sorti certaines conclusions et a présenté la semaine dernière la relation de cause à effet.

140 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça fait le tour, monsieur Fortin?

PAR M. PIERRE FORTIN:

145

C'est tout, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

150

Merci. Monsieur Nadeau.

PAR M. JEAN NADEAU:

155

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

160

Alors deux (2) documents! Premièrement, la lettre dont j'avais déjà fait part donc qui a été signée, j'avais mentionné dans le passé que c'était par monsieur Belzile, en fait c'est le prédécesseur de monsieur Belzile, donc monsieur Ménard, donc lettre signée conjointement par monsieur Pellerin et monsieur Ménard demandant au gouvernement de donner suite à l'entente intervenue entre l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités.

165

Et puis le deuxième document, c'est une réponse à une question en fait qui nous avait été posée par la Commission quant à l'impact de la présence de porcheries sur l'évaluation foncière de résidences qui seraient situées à proximité.

Alors ces documents ont été acheminés directement à madame Gaulin également.

PAR LA PRÉSIDENTE:

170

Merci. On sait jamais, peut-être que certains commissaires se laisseront aller sur des questions en rapport avec ce document-là!

Monsieur Verreault, vous déposez votre présentation d'hier, j'imagine?

175 **PAR M. GUY VERREAULT:**

La présentation d'hier a été déposée, oui.

180 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

185 **PÉRIODE DE QUESTIONS
PAR LA COMMISSION**

PAR LA PRÉSIDENTE:

190 Alors nous allons procéder à l'appel des personnes inscrites au registre, mais avant, j'aurais une question à poser à monsieur Sanfaçon!

195 Hier en fin de soirée, il a été question de l'utilisation de lisier dans la production biologique, et vous avez fait référence au fascicule numéro 6 du Conseil d'accréditation du Québec.

200 J'ai pu faire certaines vérifications ce matin, et ce qu'on m'a dit, et j'aimerais que vous me le confirmiez, on m'a dit que le lisier était un usage de dernier recours. C'est-à-dire que dans le cahier des charges, on pouvait le recommander, mais qu'en dernier recours et que si on procédait de la sorte, il serait nécessaire d'obtenir une dérogation du Conseil d'accréditation du Québec.

205 Et par ailleurs qu'il était question que d'ici 2004, on interdise carrément le recours au lisier, compte tenu que certains pays européens manifestaient de la réticence à l'usage du lisier dans le cas des productions biologiques.

Alors j'aimerais peut-être avoir votre réaction par rapport à cela.

210 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, il faudrait consulter le document. J'ai mentionné l'article 4.4.17 qui disait que l'application sur les cultures destinées à la consommation humaine doit être effectuée au moins quatre (4) mois avant la date de récolte, on parlait d'épandage de lisier.

215 Dans le tableau intrant, on voit lisier ou urine. Il y a une condition :

"Besoin reconnu par l'organisme de certification, s'il ne provient pas d'un système de production biologique. En 2003, les fumiers en provenance d'élevages industriels ne devraient

220 normalement pas être approuvés, sauf si les tests en laboratoire démontent clairement qu'ils sont libres de contaminants persistants.

"Sont considérés comme industriels les élevages qui sont fortement tributaires de médicaments synthétiques et d'aliments pour animaux non admis dans l'agriculture biologique."

225 Et il y a une autre condition :

"La teneur en cadmium ne devrait pas dépassée quatre-vingt-dix milligrammes par kilo (90 mg/kg) de P₂O₅."

230 C'est ce qui est indiqué au cahier que j'ai mentionné hier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

235 J'apprécierais en tout cas que vous vérifiiez cette information que j'ai reçue. Je vous donne le temps de le faire, là, et que vous nous reveniez avec la réponse à cet effet.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

240 Bien sûr.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis j'aurais également une autre question à vous adresser, monsieur Sanfaçon.

245 Hier, il y a été question de litière et on a manifesté le fait que la disponibilité de litière, c'était pas toujours une condition qui était remplie ou qui était difficilement accessible, alors ce que j'aimerais savoir, c'est quels sont les types de litière qu'on utilise dans la production porcine. Avant d'aller plus loin puis d'essayer de voir si on a des disponibilités, il faut d'abord savoir à quelle ressource on fait référence.

250

PAR M. DENIS SANFAÇON:

255 Madame la Présidente, effectivement quand on parle d'élevage sur litière, on parle d'élevage à accumulation de litière sur le plancher du bâtiment et évacuation à la fin de l'élevage.

Alors il faut distinguer l'élevage qu'on faisait autrefois de gestion solide où on mettait de la paille, on écurait un peu comme on le fait encore dans certains élevages, par exemple le bovin laitier, avec un écureur, on grattait, et puis bon.

260

Quand on parle d'élevage sur litière, c'est une accumulation de litière, donc avec évacuation à la fin de l'élevage. Donc si on parle d'un engraissement, bien, trois-quatre (3-4)

265 mois d'engraissement, la litière est installée avant l'entrée des animaux et elle est sortie après. Et il arrive dans certains cas même qu'on peut faire plusieurs élevages sur la même ou sur une partie de la même litière.

Dans les élevages sur litière, on distingue trois (3) types: la litière profonde, la litière maïs et la litière accumulée.

270 Alors en litière profonde, on élève des porcs préférablement sur une litière de sciure d'une épaisseur de soixante-dix (70 cm) à quatre-vingt-dix centimètres (90 cm). Dans le fond, c'est de maintenir des conditions qui font une espèce de compostage in situ, un compostage à l'intérieur. Et on peut rajouter à ce moment-là en cours d'élevage un peu de litière.

275 La caractéristique de ça, bien, c'est que la production de chaleur qui en résulte maintient alors des températures de plus de cinquante (50°) à soixante (60°) à une profondeur de trente centimètres (30 cm) dans la litière. Dans le fond, c'est un petit peu comme un compostage à l'intérieur du bâtiment.

280 Je vais revenir sur les types de litière pour chacun, je vais juste expliquer les trois (3) modes! Quand on regarde la litière mince, au Québec, on a adapté cette technique-là qui est originaire du Japon, et ce qu'on fait, c'est qu'on ajoute de la litière, environ vingt-cinq (25 cm) à trente centimètres (30 cm) au début, puis il n'y a pas de compostage, si on veut, à l'intérieur du bâtiment, et on évacue après pour désinfecter les parcs avant l'arrivée des nouveaux porcelets.
285 Il y a pas ajout de litière fraîche en cours d'élevage. Ça, c'est la technique de litière mince.

D'après les informations qu'on a, cette technique-là qui a été initiée chez certains éleveurs tend à être remplacée par la litière accumulée.

290 Alors la litière accumulée, c'est qu'on démarre l'élevage sur une litière d'une épaisseur de quinze (15 cm) à vingt centimètres (20 cm), puis on en ajoute régulièrement en quantité suffisante pour maintenir la surface de la litière peu souillée et éviter l'écoulement de purin.

295 À ce moment-là, il y a une activité de compostage très faible et la température de la litière se maintient à environ entre dix (10 °C) à quinze degrés Celsius (15 °C) au-dessus de la température ambiante du bâtiment.

300 Quelles sont les litières qui sont recommandées pour chacun des types! Bon, dans le cas de la litière profonde, sciure, la sciure sèche ou humide est utilisée pour le démarrage de l'élevage alors qu'un mélange de sciure et de planure sèche est apportée en cours d'élevage. Ça, c'est pour le type litière profonde.

305 Dans le cas de la litière mince, tout type de litière peut être utilisé, sciure et-ou planure sèche ou humide, et on peut parler de paille également. Dans les expériences ou dans les élevages qui ont été faits là-dessus au Québec, de ce qu'on m'a dit, c'est que quand ils

utilisaient de la paille, ils utilisaient aussi de la sciure et de la planure, et rarement juste de la paille, parce que la paille, quand on pile dessus, le lixiviat coule.

310 Et finalement, la litière accumulée! Le démarrage de l'élevage se fait sur une litière, bon, on l'a dit tantôt, de planure ou de paille entière ou hachée et on ajoute après ça une fois par deux (2) semaines puis une fois par semaine des ajouts de litière en cours d'élevage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

315 Excusez-moi monsieur Sanfaçon, toujours de la planure et de la paille dans ce cas-là?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

320 Oui. Habituellement litière de bois plus que de la paille.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

325 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

330 Et peut-être que le titre de référence, je pense que ça a été déposé, mais peut-être s'en assurer, ça s'appelle "Ingénierie pour l'élevage porcin sur litière". C'est Sylvain Pigeon, cette conférence qui a été présentée le 20 mars 2002.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va s'en assurer, mais si ce n'est pas fait, j'aimerais ça que ce soit déposé.

335 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Au troisième Colloque sur les bâtiments porcins.

PAR LA PRÉSIDENTE:

340 On me dit que non, peut-être, monsieur Sanfaçon, vous pourriez déposer le document s'il vous plaît?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

345 Bien sûr.

PAR LA PRÉSIDENTE:

350 Merci. Alors merci pour ces réponses.

DANY PELLETIER

355

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors j'invite maintenant notre premier intervenant, monsieur Dany Pelletier qui est producteur laitier.

360

Donc je vous rappelle que vous avez, à chacune des fois que vous vous présentez devant nous, je vous donne la possibilité de poser deux (2) questions et ensuite, on laisse la place à l'intervenant suivant. Vous pouvez toujours vous réinscrire si vous avez plus de deux (2) questions sur votre feuille!

365

Monsieur Pelletier.

PAR M. DANY PELLETIER:

370

Bonjour madame la Présidente, bonjour messieurs les Commissaires. On sait qu'au cours des dernières années, qu'il y a un phénomène qui se fait de plus en plus ressentir au Québec, on se retrouve dans une situation où les entreprises agricoles font face à une crise financière rarement vue dans le domaine.

375

On sait présentement que les taux d'endettement des entreprises au cours des dernières années ont augmenté de façon spectaculaire, que le coût des produits qu'on reçoit pour les biens qu'on produit n'est nullement suffisant et entraîne par le fait même un démantèlement du nombre de fermes très important au Québec.

380

De plus, on sait que nos consommateurs recherchent un produit de très grande qualité et en demandent toujours plus, ce qui est tout à fait normal.

385

Malheureusement, on s'aperçoit qu'ils ne sont pas toujours prêts à payer le prix par rapport à leur demande qu'ils font pour ces mêmes produits. À titre d'exemple, on peut leur offrir un produit de très grande qualité, mais si on a un produit d'importation sur la même tablette, à un coût moins élevé, produit avec des normes environnementales souvent moins sévères, ils vont le prendre tout simplement pour une question de prix.

390

Avec le resserrement des lois environnementales qu'on a connu au cours des dernières années, on a vu le prix des terres faire un bond spectaculaire. Ce qui est tout à fait normal, la demande pour les terres s'est faite à très grand rendement a augmenté, étant donné que les producteurs ont dû avoir recours à des plus grandes superficies pour étendre leur lisier et leur fumier.

395 De ce fait, les investissements pour de telles mesures sont énormes. Pensons aussi aux
structures d'entreposage, aux rampes d'épandage et par-dessus tout ça, on demande des
bandes riveraines de plus en plus grandes qui viennent nuire à la rentabilité des fermes par une
diminution des superficies cultivables et donc du fait même, du nombre de tonnes produites sur
chaque ferme de matières pour nourrir les animaux et la population en général.

400 De plus, on s'aperçoit que les programmes gouvernementaux rattachés aux structures
d'entreposage, aux rampes, etc., qui sont de l'ordre bien souvent, on parle de soixante-dix (70
%) à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des coûts estimés par le ministère, mais quand on va sur
le terrain, on s'aperçoit vite que les coûts estimés sont bien inférieurs aux coûts réels sur les
405 fermes. Donc des programmes qui sont supposés nous couvrir à soixante-dix pour cent (70 %) des
coûts, souvent dans les projets, en bout de ligne, on s'aperçoit que les producteurs ont
défrayé plus de cinquante pour cent (50 %) des coûts des projets.

410 Ma question suite à ça: est-ce que les normes environnementales qui se resserrent de
plus en plus sont des facteurs qui limitent la rentabilité des entreprises présentement au Québec,
favorisent la concentration des entreprises et limitent la capacité des jeunes à prendre la relève
de ces mêmes entreprises?

PAR LA PRÉSIDENTE:

415

Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

420 C'est une question qui a été abordée à plusieurs reprises dans le cadre de l'audience et
évidemment, ce qu'on a observé, c'est que le phénomène de concentration des entreprises, le
phénomène d'augmentation du prix d'achat des terres étaient des phénomènes qui se
retrouvaient au niveau mondial, au niveau de plusieurs pays, au niveau de plusieurs provinces et
qu'on peut pas attribuer par exemple le phénomène de concentration des entreprises, on peut
425 pas l'attribuer uniquement à une réglementation.

Le règlement, lui, vient baliser certaines normes, et avant le REA il existait un RRPOA
qui donnait aussi des normes environnementales qui étaient basées sur le phosphore et dans
lesquelles les producteurs devaient quand même avoir une certaine quantité de terre.

430

Donc c'est sûr que le règlement a un certain effet; cet effet-là, on tente de le circonscrire
dans le mandat que vous nous avez confié dernièrement. On va tenter de le quantifier le plus
possible, mais une chose est sûre, c'est que le phénomène, lui, est enclenché pareil, puis le
règlement, lui, c'est pas lui qui vient à tout prix accentuer le phénomène de concentration. Au
435 contraire, le règlement, lui, n'est pas touché là-dedans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On pourra peut-être revenir sur une question plus tard là-dessus.

440

Est-ce qu'on observe effectivement, je sais pas qui peut répondre, là, monsieur Robitaille ou monsieur Sanfaçon, est-ce qu'on observe effectivement que les producteurs éprouvent de plus en plus de difficulté à arriver en raison des normes environnementales qui leur sont imposées ou qui leur ont été imposées au cours je dirais des dix (10) dernières années?

445

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Bon, madame la Présidente, peut-être un élément de réponse. C'est sûr que c'est toujours embêtant de répondre à une question de cette nature-là.

450

Effectivement, on observe que les entreprises prennent de l'expansion, ça crée de la pression sur le prix des terres, je pense que ce que le citoyen avance est un fait observé un peu partout au Québec. D'ailleurs, c'est pas strictement limité aux régions porcines.

455

L'aspect rentabilité, il y a des données qui sont disponibles, quand on regarde le résultat de Statistique Canada 2001, il y a des données sur la rentabilité des entreprises. Nous, à la Financière, un des indicateurs qu'on a, c'est la question des faillites ou les abandons ou les arrérages, comment se comporte finalement notre clientèle face à ces indicateurs-là, et on observe, je vous dirai que bon an mal an, en tout cas dans les dernières années, on n'a pas d'indication à l'effet qu'il y a une recrudescence importante des faillites ou des abandons en agriculture ou que notre taux d'arrérage sur l'ensemble de notre encours de prêts est pire que d'autre chose et que notre niveau de pertes est important.

460

C'est sûr qu'à la Financière, c'est soixante-cinq pour cent (65 %) du financement de l'agriculture qui est chez nous, l'autre étant soit chez Financement agricole Canada ou directement dans les institutions financières, banques ou caisses populaires. Mais à titre indicateur, si on prend le dernier exercice financier 2001-2002, au 31 mars, nos arrérages représentaient, il faut que je donne une bonne information, là, sept cent quatre-vingt-dix-sept (797) clients sur treize mille (13 000) clients qui étaient en arrérages.

465

470

Le taux de pertes, bon an mal an, est de moins de un dixième de un pour cent par rapport à notre encours, les pertes payées suite à des réclamations, des abandons ou encore des faillites.

475

Ça fait que jusqu'à maintenant en tout cas, on n'a pas d'indication qu'il y a plus d'entreprises en difficultés financières par ces indicateurs-là au niveau d'arrérages ou encore de faillites ou d'abandons.

480

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

485

Ma question en suivi de ça s'adresserait probablement à monsieur Sanfaçon! Les autorités fédérales, je ne sais pas si c'est Statistique Canada ou Agriculture Canada, publient régulièrement le niveau des actifs de l'ensemble du secteur agricole, le niveau de l'endettement et le niveau de l'avoir net.

490

Est-ce que vous avez sous la main ces données-là ou est-ce qu'il serait possible de se les procurer et de nous indiquer l'évolution effectivement du taux moyen d'endettement, parce qu'évidemment, c'est sûr qu'avec le temps, l'endettement augmente toujours, mais la valeur des exploitations augmente toujours également.

495

Alors quelle est l'évolution des actifs de l'endettement et de l'avoir net. En général, c'est assez rare qu'on a vu baisser l'avoir net des exploitations et augmenter beaucoup beaucoup le taux d'endettement. Alors ce serait intéressant d'avoir ces données-là et si jamais vous ne les avez pas sous la main aujourd'hui, de nous les procurer.

500

Et peut-être avoir un commentaire sur la chose suivante! Si les fermes sont dans une situation financière difficile, comment peut-on expliquer l'évolution du prix du quota de lait?

505

Comment des producteurs laitiers qui sont en situation de difficulté peuvent-ils payer aujourd'hui un quota de lait à trente et mille dollars (31 000 \$), trente mille huit cents dollars (30 800 \$) qu'on m'a dit en date d'aujourd'hui – il a baissé de deux cents dollars (200 \$) depuis le dernier encan, mais il est encore à tout près de trente et un mille dollars (31 000 \$) – ça veut dire que pour mettre une vache en production, il faut payer trente et un mille dollars (31 000 \$). Et depuis quatre-cinq (4-5) ans, ça a augmenté de cinquante pour cent (50 %).

510

Alors comment concilier ça avec l'idée que les fermes sont en situation financière de plus en plus difficile, est-ce conciliable en d'autres termes?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

515

Quant à votre première question, monsieur Michel Ouellet va vous présenter l'information.

520

Quant à la seconde, je suis pas sûr qu'on soit capable de concilier les deux (2), on n'a pas disons l'expertise pour le faire et le temps pour étudier la chose.

PAR LA PRÉSIDENTE:

525

Bonjour monsieur Ouellet.

PAR M. MICHEL OUELLET :

530 Bonjour madame la Présidente. En regard des informations que monsieur Dumais me demande, oui nous avons les données de l'enquête financière sur les fermes et ce, pour toutes les provinces, incluant le Canada et le Québec.

La difficulté qu'il peut y avoir avec ces chiffres-là, en termes d'évolution, ils le font à tous les deux (2) ans, ça veut dire qu'ici, on a 97, 99 et 2001.

535 Par contre, c'est pas les mêmes entreprises qu'on retrouve d'une année à l'autre. Ce qui fait qu'en termes d'évolution, c'est assez difficile de les suivre.

Oui, vous avez raison, le taux d'endettement augmente, sauf qu'étant donné qu'on n'a pas les mêmes entreprises qu'on suit dans le temps, on a de la misère à faire la conciliation, à voir d'où ça vient, cette augmentation-là.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

545 Alors vous parlez de l'interprétation, mais avant de passer à l'interprétation, ce serait intéressant d'avoir les données.

Vous dites le taux d'endettement augmente, alors soyons bien précis! Êtes-vous bien sûr que le taux d'endettement augmente ou le niveau absolu de l'endettement augmente?

550 Parce que c'est une chose de savoir que l'endettement est passé de X milliards à X plus un milliard, et de savoir que l'endettement est passé de, disons, vingt-cinq pour cent (25 %) à trente pour cent (30 %) de l'actif. Alors si vous parlez du taux d'endettement, c'est ça que je comprends, moi, le pourcentage de l'endettement.

555 Alors pouvez-vous nous donner les chiffres et les pourcentages, et on discutera d'interprétation après.

PAR M. MICHEL OUELLET:

560 Parfait. En termes de valeur nette en 97, sur les fermes porcines - je vous rappelle que c'est des fermes porcines dans le cadre de la définition, c'est cinquante pour cent (50 %) et plus de revenu - la valeur nette était, en 97, de cinq cent quatre-vingt-quinze mille (595 000 \$). Je vous fais un arrondi.

565 En 99, de six cent trente-six mille dollars (636 000 \$). Et en 2001, elle était de six cent quatre-vingt-deux mille dollars (682 000 \$).

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

570 La valeur nette?

PAR M. MICHEL OUELLET:

Valeur nette, oui. Valeur nette des fermes.

575

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Les fermes porcines?

580

PAR M. MICHEL OUELLET:

Les fermes porcines.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

585

Avez-vous les données pour l'ensemble du secteur agricole du Québec?

PAR M. MICHEL OUELLET:

590

Non, pas ici.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

OK, on ira voir madame Brassard après qui, elle, l'a.

595

PAR M. MICHEL OUELLET :

Je pourrais regarder, peut-être que je les ai ici, là.

600

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Alors vous avez donné le niveau de l'avoir net, maintenant le niveau de l'endettement, lui?

605

PAR M. MICHEL OUELLET:

Il est pas calculé. On était en préparation...

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

610

Mais l'avoir net, à tout le moins, lui, est en augmentation pour les fermes porcines?

PAR M. MICHEL OUELLET:

615 Oui. Est-ce que vous voulez avoir le niveau d'avoir net pour chaque année?

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

620 Ce que vous nous avez donné tout à l'heure...

PAR M. MICHEL OUELLET:

C'était l'avoir net.

625 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

... c'est l'endettement, l'avoir net, l'avez-vous?

PAR M. MICHEL OUELLET:

630 L'avoir net, c'était celui-là. L'actif total.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

635 OK.

PAR M. MICHEL OUELLET:

640 L'actif total est passé de neuf cent un mille dollars (901 000 \$) en 97 à un million zéro quatre-vingt-seize mille dollars (1 096 000 \$) pour 99 et à un point un soixante et un mille dollars (1,161 M\$) pour 2001.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

645 Madame la Présidente, peut-être aux fins de faciliter la compréhension des commissaires, on va déposer un tableau résumant tout ça, parce que c'est un peu laborieux statistiquement parlant évidemment.

650 J'aurais peut-être une information concernant les questions de relève, puisque ça a été mentionné également dans l'intervention.

J'avais déjà mentionné que selon Statistique Canada, quand on regardait en 1996, en production porcine au Québec, le nombre de moins de trente-cinq (35) ans sur le nombre de cinquante-cinq (55) ans et plus, on avait un ratio de deux cent quarante-six pour cent (246 %).
655 Donc c'était neuf cent quatre-vingt-cinq (985) versus quatre cents (400).

660 La situation a changé de façon importante en 2001, puisque les jeunes de moins de
trente-cinq (35) ans sont à cinq cent quatre-vingt-cinq (585) et les cinquante-cinq (55) ans et
plus, cinq cent dix (510). Ce qui ramène le ratio à cent quinze pour cent (115 %). Alors on voit
un vieillissement aussi au niveau des gens qui sont des entrepreneurs porcins si on veut, des
exploitants.

PAR LA PRÉSIDENTE:

665 Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

670 Monsieur Pelletier a mentionné l'importance des réglementations environnementales ou
normes environnementales des autres pays ou des autres régions qui peuvent influencer le
marché à l'interne et le marché à l'externe des produits agricoles.

675 Je ne sais pas si le ministère de l'Environnement pourrait nous donner justement les
différences entre ce qu'il y a ici au Québec et ailleurs pour nos proches voisins ou compétiteurs,
ailleurs au Canada et ailleurs aux États-Unis, qu'est-ce qu'il peut y avoir comme réglementation
environnementale pour les productions animales et peut-être en particulier pour la production
porcine.

680 Alors c'est surtout d'avoir effectivement, parce que c'est pas la première fois que ceci
revient, ça fait plusieurs fois, et ce serait d'avoir justement une comparaison pour ce qui est des
exigences environnementales d'un endroit par rapport à un autre. Parce qu'effectivement, ça
peut être un facteur vraiment important à considérer par les producteurs.

PAR M. PIERRE FORTIN:

685 J'ai pas avec moi l'étude ou la présentation de monsieur Debailleul. En atelier, il avait
présenté, lui, les différentes réglementations qu'on retrouve dans plusieurs pays. Je sais pas si
de mes collègues l'auraient.

690 Parce qu'il compare les normes, puis on l'a déjà présenté à la Commission, mais je l'ai
pas avec moi.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

695 Mais la présentation de monsieur Debailleul, elle était, j'aurais tendance à dire
extrêmement générale, et je pense que pour nos proches voisins du moins, on devrait aller un
peu plus en détail que ça pour avoir une information qui nous permette de faire des
comparaisons.

700 Parce qu'actuellement, simplement à savoir si disons l'Ontario s'occupe aussi du phosphore et de l'azote ne nous dit pas grand-chose en termes d'exigences particulières. Et je pense que ces choses-là auraient drôlement de l'importance, aussi avec nos voisins américains avec l'EPA, pour voir justement quelles sont les exigences là-bas.

705 À ce moment-là, pouvoir déterminer si effectivement, la réglementation québécoise – et il faudrait reprendre aussi d'une façon générale, pas seulement sur le REA, si la réglementation québécoise est plus sévère ou moins sévère de façon importante par rapport à nos proches voisins.

710 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui, mais je vais vous répondre brièvement, parce qu'on a donné un mandat aussi au chercheur de l'Université Laval pour nous faire un tableau plus complet de sa présentation. Il va nous la livrer dans les prochains jours et d'ici la fin du mois, c'est sûr qu'on va pouvoir soit la
715 déposer, ou il va venir faire une présentation s'il peut être entendu par le BAPE.

Il faut aussi rappeler qu'en Ontario, ils font un peu le même genre de consultation sur un programme qui ressemble étrangement au REA et que la norme est sur le phosphore. Donc ils sont en consultation et en démarche pour le devenir.

720 Et dans plusieurs états américains ici, j'ai certaines notes que j'avais prises lors des audiences, on parlait du Vermont, de l'Iowa, le Nebraska qui ont opté pour des réglementations basées sur le phosphore.

725 Ça fait qu'en attendant d'avoir cette étude-là!

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

730 Mais pour préciser encore une fois, c'est que simplement savoir que c'est disons une norme basée sur le phosphore ne nous dit pas grand-chose sur l'exigence de cette norme par rapport à nos normes ici. Je pense entre autres, j'ai regardé récemment la réglementation en Ontario, et je pense qu'elle mériterait d'être drôlement décortiquée pour être capable de faire la relation directe, simplement pour cette question du phosphore. Il y a toutes les autres réglementations aussi qui s'y rattachent en termes de distances séparatrices, etc.

735

PAR M. PIERRE FORTIN:

Oui, puis c'est d'ailleurs important ce que vous dites là, parce que le professeur nous avait mis en garde de comparer une norme d'un pays à l'autre, une norme d'une province à
740 l'autre. Parce que la topographie n'est pas pareille, les problèmes environnementaux sont pas pareils.

745

Donc il y avait une certaine analyse à faire pour être capable de comparer la sévérité, entre guillemets, des réglementations de ces divers pays là. Et c'est pourquoi on a donné un mandat à l'Université Laval pour aller plus loin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

750

Monsieur Sanfaçon, toujours en relation avec la question de monsieur Pelletier, monsieur Pelletier a mentionné qu'il y avait un écart entre le coût estimé des équipements que Prime-Vert subventionnait et le coût réel.

755

Ce qui fait en sorte que malgré le fait que vous subventionnez à soixante-dix (70 %) ou quatre-vingt-dix pour cent (90 %) certains de ces équipements, lorsqu'on fait le bilan au bout du compte, c'est pas tout à fait le taux qui est calculé par le producteur. Est-ce que c'est une information qui est confirmée par les résultats que vous pouvez avoir dans vos données?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

760

Merci madame la Présidente. Effectivement, le pourcentage d'aide s'applique sur les coûts admissibles, et tous les coûts qui font partie du projet du producteur ne sont pas nécessairement admissibles.

765

Les gens qui administrent le programme ont établi un certain nombre de dépenses, si on veut, qu'ils considéraient essentielles à la réalisation de l'entreposage étanche, et donc ce sont ces dépenses-là ou ces coûts-là qui sont pris en compte dans l'établissement de l'aide.

770

Si on regarde le pourcentage d'aide moyen accordé, donc il est au total, toutes productions confondues, il a été, en 2001-2002, de soixante-trois pour cent (63 %) par rapport à l'ensemble du coût du projet.

Mais c'est toujours soixante-dix pour cent (70 %) des dépenses admissibles...

PAR LA PRÉSIDENTE:

775

Ça, c'est tous les programmes confondus?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

780

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

785

Et est-ce que c'est soixante-dix pour cent (70 %) dans tous les cas? Je me rappelle pas de cette donnée-là même si vous le mentionnez à chaque fois qu'on recommence dans une ville! C'est soixante-dix pour cent (70 %) dans certains cas...

PAR M. DENIS SANFAÇON:

790 C'est quatre-vingt-dix (90 %) ou soixante-dix pour cent (70 %), dépendant si on est au-dessus de huit cents (800 m³) ou mille mètres cubes (1000 m³) de fumier liquide ou fumier solide.

PAR LA PRÉSIDENTE:

795

D'accord. Donc c'est soixante-trois pour cent (63 %), le taux réel?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

800

Le total, ça donne soixante-trois pour cent (63 %) en moyenne.

Et en 2001-2002, comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner, en gestion solide, il y avait six cent vingt-huit (628) projets, en gestion liquide quatre cent quarante-six (446), pour un total de mille soixante-quatorze (1074).

805

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va! Monsieur Pelletier, vous avez une autre question?

810

PAR M. DANY PELLETIER:

Premièrement, je voudrais avoir quelques précisions sur la première question.

815

J'ai parlé beaucoup au niveau de la relève agricole. On parlait de la limitation de la capacité des jeunes à prendre la relève agricole. Monsieur de l'Environnement nous a dit que la réglementation est un facteur qui augmente le coût des terres qui peut être considéré jusqu'à un certain point, puis si je me trompe pas, je voudrais me faire préciser l'information, si je pars une nouvelle entreprise agricole à matin, elle n'est pas nécessairement admissible au programme de Prime-Vert.

820

Donc la politique environnementale qu'on connaît à matin limite tu la capacité des jeunes à prendre la relève agricole et à partir d'une nouvelle production à matin?

PAR LA PRÉSIDENTE:

825

Je considère que c'est une deuxième question, monsieur Pelletier, d'accord!

Monsieur Sanfaçon.

830

PAR M. DENIS SANFAÇON:

835

Madame la Présidente, peu importe que ce soit pour la relève ou non, quand on considère l'entreposage, les règles du programme Prime-Vert stipulent que pour être admissible à l'aide financière, le bâtiment pour lequel on entrepose des déjections doit avoir été construit avant le 1^{er} juin 1993.

PAR LA PRÉSIDENTE:

840

Oui monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

845

Pourriez-vous nous expliquer la logique derrière cette chose-là? Parce que ça peut avoir l'air un peu bizarre, pourquoi c'est comme ça?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

850

De fait, le programme en est un de mise en conformité par rapport à une norme qui est intervenue à un moment donné, et l'idée étant d'aider les producteurs qui étaient déjà installés et que les nouveaux, sachant la règle du jeu, à ce moment-là, prennent en compte ces normes-là dans l'établissement de leur projet et aussi dans le financement qu'ils peuvent obtenir de la Financière agricole.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

855

Mais qu'est-ce qui s'est passé en 1993 pour que ce soit la date repère?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

860

C'est la date à laquelle le programme a été transféré du ministère de l'Environnement au ministère de l'Agriculture.

PAR LA PRÉSIDENTE:

865

Monsieur Robitaille, par rapport à la relève!

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

870

Bon, par rapport à la relève, il y a peut-être d'autres éléments de réponses aussi qu'on pourrait apporter sur la préoccupation de la rentabilité.

Quand on sait un petit peu qu'au niveau de l'assurance stabilisation du revenu agricole, l'enquête pour déterminer le revenu stabilisé, c'est des résultats qui sont compilés parmi des entreprises spécialisées dans le domaine, donc au fur et à mesure qu'il arrive des changements

875 comme l'impact des activités environnementales, ça va se traduire automatiquement dans les
résultats des entreprises qui sont enquêtées pour mettre à jour les programmes d'assurance
stabilisation qui existent.

880 Par rapport à la relève, on connaît déjà la plupart des aides ou des mesures qui sont
disponibles à la relève. Depuis mai dernier, il y a un groupe de travail auquel on retrouve des
gens de la Financière agricole évidemment, des gens de la Fédération de la relève agricole du
Québec et de l'Union des producteurs agricoles et qui travaillent à revoir l'ensemble des
mesures d'aide destinées à la relève, en ayant en toile de fond finalement quatre (4) à cinq (5)
grandes orientations.

885 La première qui est toujours d'encourager la formation en agriculture. C'est de favoriser
la diversification, de favoriser le démarrage et le transfert de fermes, favoriser l'accès à la
profession de l'agriculteur et finalement, maintenir le nombre de fermes à dimension humaine
fait partie de la toile de fond dans laquelle le groupe de travail devrait nous soumettre sous peu
890 une proposition qui sera présentée pour consultation auprès de la clientèle visée donc la relève,
ce qu'on m'informait en termes de démarches, là.

Et on souhaite que ces nouvelles mesures là soient en application au cours du printemps
2003.

895 Peut-être à titre d'information aussi, on avait porté à l'attention de la Commission un
article tiré du Coopérateur agricole de janvier 2003, "assurer le transfert des entreprises
agricoles, un défi pour les familles et pour les gouvernements", et qui faisait état de certaines
études. Il y a deux sous-titres qu'on dit : "Quand on se compare, on se console beaucoup", et
900 l'autre, dans le fond, c'est qu'on met en parallèle les mesures d'aides qu'on retrouve au Québec,
que ce soit par des programmes d'accompagnement que le ministère met à la disposition, les
CREA ou l'aide à toute cette relève-là.

Et un autre sous-titre où on dit "Quand on se regarde, on se désole un peu". Donc quand
905 on lit l'article qui fait quand même un résumé de différentes études, somme toute la relève au
Québec a quand même certains atouts comparativement à d'autres études mais qui sont pas
des études de l'ensemble des mesures d'aides qu'on retrouve partout sur la planète évidemment.
Alors l'article a déjà été présenté.

910 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Déposé, c'est ça.

Voilà monsieur Pelletier, merci.

915

ARMAND POULIOT

920 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Armand Pouliot.

925 **PAR M. ARMAND POULIOT:**

Bonjour madame Boucher.

PAR LA PRÉSIDENTE:

930 Bonjour.

PAR M. ARMAND POULIOT:

935 Bon, moi, j'habite dans la municipalité de Saint-Épiphanie. On a un comité de citoyens là-bas comme différents comités de citoyens dans le Bas-Saint-Laurent.

940 À Saint-Épiphanie, le problème est ceci! C'est qu'on a en ce moment six (6) porcheries avec une gestion de lisier liquide, et on a également aussi depuis l'an dernier des infrastructures de béton où ce que l'industrie laitière procède par de fumier solide à fumier liquide et puis après ça, ils vont épandre ça.

945 Et puis moi, ma question, c'est que ça devient très inquiétant en ce moment concernant les données que le ministère de l'Environnement doit avoir en main concernant les surplus de lisier, le taux de phosphore, le taux de nitrate. On est très inquiet, parce qu'à Saint-Épiphanie, l'an passé, on avait des épandages liquides répétitifs, c'est-à-dire cinq (5) jours-semaine et ce, pendant juin, juillet, août et septembre, cinq (5) jours-semaine. Et puis les deux (2) jours-semaine qui me restaient, bien, je pouvais aller m'asseoir dehors et laisser les fenêtres ouvertes. Mais les cinq (5) jours-semaine, je pouvais plus inviter de visite chez moi, alors ma question...

950 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand vous dites cinq (5) jours-semaine, c'est cinq (5) jours-semaine pendant une semaine ou cinq (5) jours-semaine pendant un mois?

955 **PAR M. ARMAND POULIOT:**

Pendant quatre (4) mois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

960 Pendant quatre (4) mois?

PAR M. ARMAND POULIOT:

965 Oui. C'est des épandages répétitifs, puis nous, on pense qu'il y a un manque de transparence au niveau de la municipalité.

On sait très bien que la municipalité importe du lisier de L'Isle-Verte...

970 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît, j'aimerais qu'on écoute!

PAR M. ARMAND POULIOT:

975

On sait que la municipalité importe du lisier de L'Isle-Verte, et puis il y en a qui pensent aussi qu'il peut y avoir un marché noir. Parce qu'il y a pas de surveillance.

980

Alors on est en somme très très anxieux tant qu'à la représentativité municipale du maire et ainsi que sa transparence. Et ma question est : est-ce que le gouvernement peut nous accorder une enquête, une enquête indépendante pour la municipalité de Saint-Épiphanie à commencer, et puis après ça, bien il y a d'autres plaintes que je reçois de d'autres comités de citoyens pour d'autres municipalités environnantes.

985

Mais ce qu'on veut, c'est qu'on veut demander au gouvernement, est-ce qu'il pourrait nous accorder une enquête indépendante, parce qu'on veut pas que ce soit un renard qui vienne compter les poules, alors on demande une enquête indépendante, est-ce que c'est possible pour le gouvernement de nous l'accorder, compte tenu de ce que j'ai énuméré?

990

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gilbert.

PAR M. PIERRE GILBERT:

995

Écoutez, ce que nous raconte l'intervenant, c'est qu'il y a des producteurs qui sont sur lisier qui épandent pendant l'été, ce n'est pas nécessairement des infractions à la réglementation. En principe, les épandages sont faits avec soit des PAEF ou soit des plans de fertilisation, donc c'est suivi par des gens compétents en la matière.

1000

Lorsque nous avons des plaintes, parce que les gens pensent qu'il y a des épandages qui peuvent être faits trop près des cours d'eau, trop près des maisons ou en des périodes qui sont non conformes, à ce moment-là on intervient. On fait des visites de contrôle et on vérifie ces informations-là.

1005

PAR M. PIERRE FORTIN:

1010 Moi, ce que je décode, c'est qu'il y a pas eu de plainte au bureau régional. Si ça avait été répétitif de façon abusive et qu'un citoyen se serait plaint à nos bureaux, on aurait tout de suite là envoyé quelqu'un pour contrôler puis prendre en charge la plainte.

 Mais ce que je décode, mon collègue a pas reçu de plainte. Si ça avait été répétitif cinq (5) jours jour après jour pendant quatre (4) mois, il y a sûrement un problème, là.

1015 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 À votre connaissance, qu'est-ce qu'on cultive dans la municipalité de Saint-Épiphané? Qu'est-ce qu'on cultive, monsieur Gilbert, dans la municipalité de Saint-Épiphané, est-ce que vous le savez?

1020 Monsieur Vézina.

PAR M. LUC VÉZINA:

1025 Madame la Présidente, j'aimerais bien ça connaître le territoire sur toutes ses parcelles et connaître chacune des cultures dans chacune des municipalités. Je suis passé là deux (2) fois depuis ma venue au Bas-Saint-Laurent, donc il y a des coins que je connais mieux que d'autres, mais celui-là, je peux pas vous dire de façon exacte.

1030 Il y a des bonnes chances qu'il y ait des céréales à paille, des prairies, parce que c'est ce qui se cultive ici le plus fréquemment. J'imagine qu'il y a d'autres productions végétales.

 Donc je vais demander à monsieur Gaudette qui est du secteur de La Pocatière, qui est pas directement concerné, il aurait fallu que j'emmène toute ma batterie de conseillers locaux!

1035 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Mais je suis sûre qu'ils doivent se parler entre eux.

1040 **PAR M. CLAUDE GAUDETTE:**

 Alors on pourrait peut-être aller plus profondément dans la question, demander à l'intervenant si c'est possible, s'il a remarqué des cultures de céréales ou bien de maïs en particulier ou prairies de graminées, prairies de légumineuses.

1045 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Alors on va lui demander, puisque personne ne le sait!

1050 **PAR M. ARMAND POULIOT:**

Bien, majoritairement à Saint-Épiphane, il y a beaucoup de culture de pommes de terre, il y a du maïs évidemment. Bien, il y a beaucoup de pommes de terre puis de maïs, maïs pour l'élevage porcin.

1055

Mais c'est que les citoyens là-bas, une des raisons pour laquelle le ministère a pas reçu de plainte, j'ai comme l'impression que les citoyens se surveillent, se policent les uns les autres. C'est une communauté avec des liens de parenté, puis j'ai l'impression que personne ose lever le petit doigt ou ose riposter à ce genre de problématique.

1060

Puis moi, bien, ça s'est aggravé surtout l'an passé avec l'arrivée des structures laitières, puis là, pour l'instant, je peux peut-être considérer que c'est la première plainte qui peut être déposée au BAPE, là.

1065

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gaudette, est-ce que c'est normal qu'on épande dans quand même un territoire limité, qu'on épande cinq (5) jours-semaine pendant quatre (4) mois?

1070

On peut peut-être commencer par là!

PAR M. CLAUDE GAUDETTE:

1075

D'après moi, c'est un tour de force extraordinaire. Écoutez, on fait face à des cultures, à des semis de culture, alors lors de l'application d'engrais organiques, bien, je pense qu'il faut y aller à des doses restreintes en début de semis pour permettre à la plantule de bien s'établir. Alors si on fait une application en semis, on pourrait y aller par la suite, par exemple, un petit peu plus tard en post-émergence, faire une application avec un léger enfouissement.

1080

Mais par la suite, les jours suivants, les semaines suivantes, il n'y a pas lieu de retourner dans les mêmes champs à ce moment-là pour aller, je sais pas, moi, salir le feuillage des plantes en croissance.

1085

Qu'on fasse des applications continues durant quatre (4) mois, c'est pratiquement les quatre (4) mois, ça, de culture, ça m'étonne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1090

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Oui, remarquez que l'intervenant n'a pas nécessairement dit cinq (5) fois par semaine sur les mêmes terrains, il peut y avoir un jeu sur les terres. Je soupçonne ça, là.

1095

Je voudrais juste savoir, monsieur a fait une allusion au transport potentiel de lisier venant de l'île Verte au continent, est-ce que quelqu'un à l'Agriculture et au ministère de l'Environnement, avez-vous eu vent de ça? Il y a des niveaux de communication qui s'établissent, est-ce que vous savez s'il y a du lisier qui est transporté de l'île Verte?

1100

PAR M. ARMAND POULIOT:

De la municipalité de L'Isle-Verte et non pas de l'île.

1105

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Ah, de la municipalité, OK. Ça, c'est autre chose. J'avais compris, mais je trouvais ça drôle que ça vienne en bateau!

1110

Donc on va vérifier, monsieur Gilbert, êtes-vous au courant, est-ce que vous avez des moyens de vérifier le déplacement ou la circulation de lisier d'une municipalité à l'autre?

PAR M. PIERRE GILBERT:

1115

Écoutez, c'est une pratique qui est pas du tout défendue de prendre du lisier ou du fumier d'une municipalité puis le transporter dans une autre. Il est possible effectivement, si on des élevages porcins dans le secteur, que sur les dossiers qui nous ont été présentés, qu'on nous ait informés qu'il y aurait des terres dans la municipalité voisine. Mais on n'est pas plus au courant que ça.

1120

C'est une pratique qui est permise. Ce qui est pas permis...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1125

Pourvu qu'il y ait une entente d'épandage.

PAR M. PIERRE GILBERT:

1130

Tout à fait. Puis ce qui est pas permis, c'est d'épandre plusieurs fois au même endroit à tous les jours pendant cinq (5) jours, mais j'avais pas, moi non plus, compris que l'intervenant nous disait...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1135

Non, mais la culture, quatre (4) mois, je veux dire l'été, c'est peu de mois dans l'année, alors je sais pas, je serais curieuse de vérifier!

PAR M. PIERRE GILBERT:

1140 Si on nous informe très clairement que ces pratiques-là se font, on va vérifier au cours de l'été prochain, aucun problème là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1145 La question de monsieur est à l'effet : est-ce que le ministre peut enquêter sur des situations comme celles-là particulières?

PAR M. PIERRE GILBERT:

1150 Si vous me parlez du transport du lisier d'une municipalité à l'autre?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1155 Non, sur le fait qu'on épande pendant plusieurs mois.

PAR M. PIERRE GILBERT:

Tout à fait.

1160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc qu'est-ce que les citoyens doivent faire?

PAR M. PIERRE GILBERT:

1165 Bien à ce moment-là, si on nous signale une problématique de ce genre-là, oui c'est possible pour nous de vérifier auprès des producteurs d'abord les endroits où ils ont fait de l'épandage l'an passé, où ils vont les faire cette année. Oui, c'est possible de mener cette enquête-là. Il s'agit de nous en informer.

1170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va. Monsieur Dumais.

1175 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

Monsieur Gaudette ou peut-être monsieur Sanfaçon, pourriez-vous nous dire si techniquement, il est possible d'épandre du lisier un jour de pluie?

1180 Avez-vous déjà vu une citerne de lisier dans un champ un jour de pluie?

PAR M. CLAUDE GAUDETTE:

1185 Avez-vous déjà vu! Je vais vous répondre, monsieur le Commissaire, non. C'est une pratique qui n'est pas recommandée et recommandable, dépendamment bien entendu de l'intensité de la pluie, là.

C'est pas une pratique recommandable.

1190 Maintenant, pour ma première intervention, si vous permettez, madame la Commissaire, on m'a donné l'information que dans le secteur de Saint-Épiphane, on n'avait pas de culture comme telle de pommes de terre, et peut-être un petit peu de maïs ici et là.

1195 Alors ça voudrait dire que les principales cultures, ce seraient des cultures prairies, de graminées et légumineuses, et céréales à paille.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1200 Et sur ce type de culture, quelle fertilisation on fait et à quelle fréquence?

PAR M. CLAUDE GAUDETTE:

1205 Pour ce qui est des céréales à paille, bien souvent on va faire des applications à l'automne précédent, pour permettre à la matière organique de se décomposer et puis d'être disponible à la plante au moment de son implantation et de sa croissance.

Alors ça facilite à ce moment-là la disponibilité des éléments pour les céréales à paille.

1210 Pour ce qui est des prairies, la majorité des superficies, alors on va avoir occasionnellement des applications en début de saison, au départ de la végétation, lorsque le sol aura été essoré, il aura une capacité portante, alors on ira déposer des engrais organiques. Puis en saison, on va intervenir par la suite après la première récolte où on va faire une autre application.

1215 Et par la suite, après chacune des récoltes, souvent après la deuxième, ça va être fini après ça.

1220 Et à l'automne, bien, sur les prairies qui vont être labourées, à l'automne lorsqu'on va labourer, bien, il y aura une autre application d'engrais organiques en prévision du début de la rotation qui va s'amorcer par la suite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1225 Donc est-ce que dans une situation comme celle-là où on a en grande majorité des prairies, est-ce qu'il peut apparaître normal ou évident que pendant une période de quatre (4) mois, on voit cinq (5) jours sur cinq (5) de l'épandage?

PAR M. CLAUDE GAUDETTE:

1230 Cinq (5) jours sur cinq (5), j'ai de la misère à saisir. À des endroits différents, ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

1235

PAR M. CLAUDE GAUDETTE:

1240 Oui, c'est bien sûr, s'il y a des agriculteurs qui vont faire des récoltes à un stade de croissance de la culture d'une façon plus hâtive, pour aller chercher le maximum de valeur alimentaire, d'autres par contre vont attendre un petit peu plus longtemps pour ailler cueillir un petit peu plus de rendement, mais en contrepartie avoir moins de valeur alimentaire, alors c'est ce qui explique qu'à ce moment-là une séquence soit répartie dans le temps pour la première récolte.

1245 Alors si on débute la récolte un petit peu avant le mois de juin, bien, ça peut se poursuivre, juin, première semaine de juillet, deuxième semaine de juillet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1250 Vous avez une seconde question?

PAR M. ARMAND POULIOT:

Oui.

1255

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous n'avez qu'à loger une demande au ministère de l'Environnement.

1260 **PAR M. ARMAND POULIOT:**

Absolument.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1265

Juste un moment, j'avais oublié monsieur Nadeau!

PAR M. JEAN NADEAU:

1270 Merci, madame la Présidente. Peut-être un complément d'information!

En fait, le citoyen a mentionné plusieurs éléments dans son intervention qui questionne notamment la responsabilité municipale, de même que, bon, l'aspect transparence de l'administration municipale.

1275

Peut-être avant d'aborder cette question-là, mentionner deux (2) choses. C'est qu'il a déjà été question dans le passé de mouvements de lisier d'une municipalité à une autre et puis j'avais mentionné à ce moment qu'en fait, la municipalité n'avait aucun pouvoir pour régir ou contrôler les mouvements de lisier d'une municipalité à une autre.

1280

Par ailleurs, le seul pouvoir dont dispose la municipalité à l'endroit de l'épandage, c'est celui de déterminer des distances à respecter entre le lieu où se pratique l'épandage et un usage non agricole, par exemple la présence d'une maison en milieu agricole.

1285

Bon, ceci étant dit, monsieur a mentionné un certain nombre de problèmes, comme je le mentionnais d'entrée de jeu, avec le rôle de la municipalité, il demandait une enquête. Ce que je pourrais conseiller à monsieur, c'est de soumettre une plainte écrite au ministre en fait des Affaires municipales et de la Métropole qui, lui, verra à donner les suites et éventuellement faire une vérification au niveau de la municipalité, pour voir si les éléments mentionnés par monsieur nécessitent un examen supplémentaire.

1290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

1295

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Je ne sais pas si monsieur Nadeau pourrait répéter la nouvelle réglementation qui est sortie, je crois que c'est en décembre, concernant certains jours où une municipalité peut réglementer et empêcher les épandages. C'est une information, je pense, qui pourrait être pertinente.

1300

PAR M. JEAN NADEAU:

Merci madame la Présidente. En fait, effectivement on a mentionné qu'il y avait une nouvelle disposition, donc une modification à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec, pour permettre aux municipalités d'intervenir à l'endroit de l'épandage.

1305

On a déjà eu l'occasion d'en discuter puis voir un peu les questions d'applicabilité de la mesure en question, mais peut-être pour faire court, à savoir donc mentionner que les municipalités ont désormais la possibilité d'interdire l'épandage pendant un maximum de huit (8) jours durant la période d'été, et puis que cette interdiction d'épandage là ne peut toutefois s'appliquer à plus de deux (2) jours consécutifs.

1310

1315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Pouliot.

1320 **PAR M. ARMAND POULIOT:**

Bon, ma deuxième question, c'est sûr et certain que les citoyens préconisent et demandent au gouvernement d'appliquer une politique de gestion solide des fumiers, autant du côté de l'industrie des vaches que l'industrie porcine. Je pense que finalement, c'est la même odeur qu'on reçoit.

1325

Et tant et aussi longtemps que ce problème-là ne sera pas réglé, moi, je considère qu'on est aux prises avec un vice caché, c'est-à-dire au niveau de la dévaluation immobilière, la dévaluation de nos propriétés. Je peux comprendre un acheteur qui arrive chez moi et qui me dit, je suis pas tellement intéressé à acheter, bien, je vais dire, je vous comprends aussi!

1330

Mais le problème, c'est, est-ce que le gouvernement est prêt à donner, à nous aider à nous dédommager concernant cette problématique, parce qu'on n'est pas à l'abri d'une poursuite de vice caché, et puis est-ce que le gouvernement pourrait nous permettre un dédommagement en attendant que le problème soit réglé au Québec, puis ce qu'on demande, c'est la gestion solide des fumiers, sinon on serait pas ici pour en parler!

1335

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Nadeau, ça tombe bien, monsieur Pouliot, parce que monsieur Nadeau, lors du dépôt des documents, a déposé justement une étude faite par son ministère sur la dévaluation, c'est ça. Alors on va pouvoir en prendre connaissance du contenu ensemble!

1340

PAR M. JEAN NADEAU:

Merci madame la Présidente. Alors je ferai d'abord une mise en garde, en fait, et j'inviterai le citoyen également à aller consulter le document sur le site du BAPE. Donc il devrait être disponible très prochainement.

1345

La mise en garde à l'effet que je ne suis pas évaluateur agréé, et puis par conséquent, bien, j'inviterais plus le citoyen à aller vraiment dans le texte pour voir, mais je peux peut-être résumer un peu qu'est-ce qu'il en est du commentaire ou de la réponse à la question qu'on a faite à la question donc posée par la Commission.

1350

Donc juste peut-être un élément introductif! Monsieur parle de vice caché, je ne suis pas avocat, mais je sais qu'un vice caché, c'est quelque chose qui est pas apparent. Une porcherie, à mon avis, dans le milieu rural, c'est quelque chose qui est apparent. Alors il faudrait peut-être pas parler de vice caché.

1355

PAR LA PRÉSIDENTE:

1360

Mais peut-être juste vous arrêter là-dessus! Une terre agricole, par exemple, où on épand du lisier, même s'il y a pas de porcherie, parce qu'on a vu qu'il y a des porcheries qui sont sans sol, est-ce que c'est un vice caché?

1365

PAR M. JEAN NADEAU:

1370

Mais je vous dirai, madame la Présidente, que quand quelqu'un s'installe en zone agricole, il peut s'attendre à avoir quelques odeurs, il peut aussi s'attendre à ce qu'il y ait de l'épandage à proximité de chez lui, même s'il y a pas de porcherie dans l'environnement immédiat.

1375

Alors pour ce qui est de la question en fait de l'évaluation foncière, à la lecture de la note, il appert qu'il n'y a pas d'étude au Québec qui permet ou qui a analysé la question spécifique de la présence ou de la dévaluation donc de résidences due à la présence de porcherie. On est même allé voir...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1380

S'il vous plaît monsieur, si vous avez quelque chose à dire, on s'inscrit au registre et en personne civilisée, on vient poser des questions et échanger comme le fait actuellement monsieur Pouliot avec nous.

1385

Je tolère pas des commentaires comme ceux-là! Il y a personne ici qui est menteur. Monsieur, si vous avez quelque chose à dire, vous vous inscrivez au registre.

Vous pouvez continuer, monsieur Nadeau.

PAR M. JEAN NADEAU:

1390

Merci madame la Présidente. En fait, sans aller dans tous les détails, parce qu'on fait état de techniques d'évaluation, on peut retenir la chose suivante! C'est que d'une manière générale, les maisons, en milieu agricole, on indique qu'il y a d'office, si on peut dire, par rapport à des comparables à l'extérieur de la zone agricole, une différence de cinq (5 %) à quinze pour cent (15 %) au niveau de l'évaluation municipale.

1395

Mais je répète ce que je disais, il y a pas d'étude qui est venue vraiment préciser de façon très pointue quel était le pourcentage de cette dévaluation-là.

1400

Par ailleurs, dans les manuels qui guident les évaluateurs dans leur démarche d'évaluation, on mentionne que soit une modification à un règlement de zonage, soit par ailleurs l'implantation d'un usage dans un milieu donné peut effectivement avoir un impact au niveau de

la valeur foncière d'une propriété, donc c'est quelque chose qui est reconnue au niveau de l'évaluation municipale.

1405 On est même allé voir au niveau du cas qui nous avait été présenté en Alberta, en fait, pour conclure qu'on ne peut pas non plus à partir d'un cas en Alberta, parce que les règles sont différentes, importer en fait, si on peut dire, la conclusion ou l'évaluation qui est faite d'une résidence en Alberta puis l'appliquer ici au Québec. Les évaluateurs sont en fait assez prudents relativement à ces choses-là.

1410 On nous mentionne par ailleurs qu'il y a une étude qui aurait été faite pour le compte d'Hydro-Québec quant à l'impact des lignes de transport sur les résidences situées à proximité.

1415 On nous mentionne que c'est une étude qui a été très longue, très complexe qui nécessite une validation en fait considérable d'informations pour déterminer effectivement quel est l'élément pointu, est-ce que c'est vraiment la ligne qui a un impact sur la valeur de la propriété. Et en fait, on concluait dans cette étude-là, c'est qu'il y avait une différence peut-être de quatre pour cent (4 %), ce qui, pour les évaluateurs, n'est pas significative, et on nous met en garde également d'utiliser cette étude-là pour l'appliquer au milieu agricole ou l'appliquer au cas des porcheries.

1420 C'est ce que je peux vous dire pour l'instant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1425 D'ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion de me faire présenter les conclusions de cette étude-là, et il y a même des cas où la valeur des résidences augmente, compte tenu de la présence de la ligne, parce que sous la ligne, on a aménagé des parcs ou pistes cyclables. Alors ça dépend par ailleurs où on se situe entre les deux (2) pylônes!

1430 Oui monsieur.

PAR M. ARMAND POULIOT:

1435 Madame Boucher, je suis pas tout à fait d'accord avec monsieur Nadeau. C'est parce que je connais des gens qui ont perdu, entre autres un qui a perdu trente mille dollars (30 000 \$) sur sa propriété, parce qu'il avait une porcherie à un kilomètre (1 km). Il a dû vendre sa propriété trente mille dollars (30 000 \$) en bas de l'évaluation municipale. C'est pas au niveau de l'évaluation commerciale.

1440 Et je peux comprendre que lorsqu'on vit avec des odeurs d'ammoniac émanant du lisier cinq (5) jour sur sept (7) pendant quatre (4) mois, je pense que la réalité présentée par monsieur Nadeau ne correspond pas du tout à la mienne.

1445 Moi, ce que je vis, moi, j'ai l'impression, puis d'autres citoyens, on a l'impression de vivre une autre réalité. Je sais pas si on essaie de mettre des fleurs sur le problème, mais moi, je considère le problème beaucoup plus grave que ce que monsieur Nadeau nous a présenté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1450 Monsieur Pouliot, quand vous dites que vous connaissez un cas, est-ce que la résidence était en zone blanche ou en zone verte? Est-ce qu'on était à l'extérieur de la zone agricole ou à l'intérieur de la zone agricole?

1455 **PAR M. ARMAND POULIOT:**

 C'est en zone verte. C'est une petite entreprise agricole en plus.

1460 Bien, c'est sûr et certain que les agriculteurs nous disent que c'est des acquis qu'ils ont depuis belle lurette, mais l'odeur du fumier qu'on avait il y a pas seulement dix (10) ans nous permettait de vivre en campagne, le fumier solide, il y a pas de problème là. Mais c'est depuis l'arrivée des gestions liquides, là, il faut que ça arrête, il faut que ça arrête cette année.

1465 Les octrois qu'on donne pour bâtir des infrastructures pour l'épandage de lisier de vache, il faut que ça se termine cette année...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1470 Là, vous y allez avec une opinion, j'aimerais qu'on s'en limite aux questions, mais ça nous fera plaisir de vous entendre et je vous invite à le faire.

PAR M. ARMAND POULIOT:

1475 Je vais présenter un mémoire à Rimouski le 19 de mars prochain, et puis c'est sûr et certain que tout ça va être précisé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1480 D'accord. Monsieur Nadeau peut quand même réagir à ce que vous venez de mentionner!

PAR M. JEAN NADEAU:

1485 Merci madame la Présidente. Peut-être un élément d'information supplémentaire. Je pense que c'est assez évident qu'on ne peut pas non plus généraliser, c'est vraiment, je pense, au niveau de l'évaluation foncière du cas par cas.

1490 Par ailleurs, dans l'étude ou dans la réponse à la question, on a vérifié également au niveau du Bureau de révision de l'évaluation foncière, les décisions en fait de 1980 à mars 1998, puis on relève un cas où en fait le Bureau aurait réduit de quinze pour cent (15 %) l'évaluation d'une résidence située à proximité d'une porcherie, considérant le fait notamment que la porcherie s'était agrandie par la suite.

1495 Ce qu'on dit cependant là-dedans, on dit que la propriété s'était pourtant sensiblement transigée à la valeur existant au rôle d'évaluation. Alors l'acheteur n'avait peut-être pas, lui, considéré au départ qu'il y avait un problème en fait ou qu'on devait l'acheter à un prix beaucoup moindre, étant donné la présence de la porcherie.

1500 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va. Merci beaucoup monsieur Pouliot.

PAR M. ARMAND POULIOT:

1505 Bien, je vous remercie, madame la Présidente.

OLIVIER PELLETIER-PROULX

1510 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Olivier Pelletier-Proulx qui est producteur de porcs.

1515 **PAR M. OLIVIER PELLETIER-PROULX:**

Bonjour madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1520 Bonjour.

PAR M. OLIVIER PELLETIER-PROULX:

1525 Ça va bien?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1530 Oui, et vous?

PAR M. OLIVIER PELLETIER-PROULX:

Pas si pire, pas si pire. Moi, je suis un fils d'agriculteur, je vais prendre la relève d'une ferme familiale, une petite ferme familiale dans le coin de Saint-Roch-des-Aulnaies.

1535

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pensais que vous alliez dire, je vais prendre ma retraite!

1540

PAR M. OLIVIER PELLETIER-PROULX:

C'est ça, je vais prendre la relève d'une petite ferme familiale dans le coin de Saint-Roch-des-Aulnaies, donc je me retrouverais à être la sixième génération à exploiter la ferme.

1545

La ferme, c'est une petite ferme porcine de cent cinquante (150) truies, puis il y a plusieurs économistes qui sont prêts à dire que la ferme que je suis prêt à reprendre, c'est une très petite ferme.

1550

Avec les coûts faramineux que l'Environnement nous exige de respecter, je me pose la question: de quelle façon je pourrais reprendre la relève de la ferme dans le contexte actuel.

1555

Puis je voudrais savoir qui va payer les frais qui vont arriver dans le futur, s'il y en a d'autres? Puis je me pose la question, si disons j'ai des frais supplémentaires pour exploiter ma ferme, je me demande, si j'ai pas les moyens de payer ces frais-là, est-ce qu'il faudrait que je grossisse mon entreprise ou tout simplement mettre la clé dans la porte puis vendre mon entreprise à quelqu'un qui est plus gros puis que lui aurait les moyens d'investir de l'argent massivement pour respecter les nouvelles contraintes que vous nous infligez?

1560

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous me parlez pas à moi!

PAR M. OLIVIER PELLETIER-PROULX:

1565

Bien, je te pose la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1570

Monsieur Robitaille, c'est pas la première fois qu'on a un jeune agriculteur qui fait partie de la relève qui s'inquiète, ou en tout cas un futur agriculteur, qui s'inquiète de la capacité qu'il a de débiter ou de poursuivre le travail qui a été amorcé par son père et son grand-père. On a constaté qu'il y a des investissements quand même importants qui doivent être faits pour s'implanter, on l'a vu tantôt par certaines données.

1575 Alors est-ce qu'on doit décourager les jeunes qui veulent se lancer en production ou il y a encore de l'espoir pour eux? Est-ce que les programmes qu'on offre sont des programmes qui permettent justement aux jeunes de prendre la relève?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1580 Je pense qu'il faut, madame la Présidente, regarder dans une situation semblable, c'est pas juste les programmes. C'est d'abord et avant tout c'est quoi le champ d'intérêt de cette relève-là, quel est le type de relations qu'il a avec ses parents, comment ses parents voient le transfert d'entreprise!

1585 C'est toute une démarche qui est nécessaire d'être entreprise entre les parties concernées et pour ce faire, au niveau du ministère de l'Agriculture, il y a des ressources qu'on appelle les Centres régionaux d'établissement en agriculture qui sont là pour ça.

1590 Il y a, je pense, cette démarche-là qui est essentielle pour connaître d'abord les intérêts du jeune face à l'entreprise. Évidemment que l'entreprise a des limites actuelles, elle a des limites de taille, elle a des limites de revenus avec la production qui s'y fait.

1595 Il faut quand même questionner quels sont les projets futurs, parce que ce qu'on dit généralement, ce qu'on observe en tout cas, quand il y a une nouvelle relève, bon, on a des projets, on veut faire autre chose de l'entreprise, on veut lui apporter des améliorations.

1600 Il y aurait plusieurs questions à se poser, questions auxquelles le producteur ou les parties impliquées doivent se poser. D'abord est-ce que l'entreprise souhaite continuer sa spécialisation? Est-ce qu'elle voudrait envisager de la diversification dans d'autres productions, tenant compte de différentes considérations? Est-ce que la nature des investissements qu'on a à faire dans le futur, est-ce qu'on pourrait pas envisager, exemple, des achats en commun de machineries? C'est des équipements qui sont très importants, tenant compte de la taille de l'entreprise, de s'associer avec un voisin et créer ce qu'on appelle des coopératives d'utilisation
1605 de machineries agricoles, des CUMA ou tout simplement une entente entre bons voisins pour acheter des équipements, de façon à réduire les investissements peu productifs.

1610 Après ça, bien, on regarde les outils ou les programmes qui sont disponibles et qui sont là pour supporter des transactions entre parents et enfants, puis cette transaction-là peut se faire de façon graduelle.

 On peut convenir de modalités particulières par rapport au prix ou de la façon que les parents se retirent. Il y a, je pense, différentes avenues qu'il faut d'abord regarder.

1615 Et l'avenue d'abandonner l'agriculture, en tout cas, moi, dans mon livre à moi, il va falloir travailler, je pense qu'on a beaucoup de travail qu'on peut faire avec des gens pour trouver d'autres solutions que d'abandonner. Parce que notre objectif n'est pas de faire abandonner les gens en agriculture, en agriculture, au contraire. On disait tout à l'heure, notre objectif est de

1620 maintenir au moins le nombre d'entreprises à dimension humaine, de favoriser l'arrivée dans la profession, de favoriser les transferts d'entreprises et c'est des actions concertées qui peuvent faire en sorte qu'on travaille avec les gens dans notre analyse ou dans notre recherche de solutions.

1625 Notre personne a posé des questions, a identifié une certaine problématique, maintenant c'est ensemble on essaie de trouver quelle est la meilleure avenue pour permettre son intégration à l'agriculture. Ça peut être une intégration partielle avec un travail extérieur occasionnel pour, après ça, devenir à plein temps sur l'entreprise. Il faut vraiment voir, il y a beaucoup d'éléments à prendre en considération.

1630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1635

Monsieur Pelletier, on peut pas procéder à une analyse approfondie de votre cas, mais juste quelques questions rapidement!

1640 Quand vous parlez d'une ferme avec cent cinquante (150) truies, est-ce que c'est votre unique production ou s'il y a d'autres productions sur votre ferme?

PAR M. OLIVIER PELLETIER-PROULX:

1645 On a de la production de céréales en tant que telles. Pour tout de suite, c'est ça qui rentre dans l'entreprise.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1650 OK. Pour l'instant, l'entreprise appartient à vos parents, mais vous, vous avez eu la propriété de la porcherie, est-ce que c'est ça?

PAR M. OLIVIER PELLETIER-PROULX:

1655 Bien, peux-tu répéter?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1660 Oui, certain. Est-ce que vos parents sont encore propriétaires de la ferme et de son ensemble, mais que vous, vous possédez la porcherie?

PAR M. OLIVIER PELLETIER-PROULX:

Non. La ferme est toute d'un bout. Les parents possèdent la majorité, puis ils ont commencé à me léguer une partie de la ferme.

1665

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Donc la production porcine n'est pas le seul bénéfice ou le seul revenu de votre ferme?

1670

PAR M. OLIVIER PELLETIER-PROULX:

Oui, mais quand on regarde le revenu qu'on a sur les terres, on a à peu près deux pour cent (2 %) de revenu. Puis avec les nouvelles normes, bien, ils nous disent qu'il va falloir arrêter de cultiver deux pour cent (2 %) de notre superficie pour protéger les fossés, ça fait qu'il y a plus de revenu.

1675

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Il y a vraiment long de fossés dans votre terre, je pense!

1680

Je conçois qu'il y a une part de plaidoyer dans laquelle je veux pas entrer!

Je veux juste vérifier avec monsieur Robitaille! La taille de viabilité, selon vos données, d'une entreprise porcine pour ne pas faire d'autres choses, c'est quoi?

1685

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

C'est une réponse qui est embêtante, parce que je peux pas dire que son entreprise à cent cinquante (150) truies, dépendamment du niveau d'endettement et dépendamment du niveau et dépendamment des besoins, peut être très rentable pour ces gens-là.

1690

Cependant, si on veut avoir une référence, la seule référence qui existe, c'est le modèle de coût de production en production porcine dans le cadre du programme d'assurance stabilisation du revenu agricole et ce modèle-là qui est en révision actuellement, mais le modèle actuel qui est en vigueur, c'est une unité de deux cent quatre (204) truies. Donc il y a un écart. Le modèle est plus important en termes de taille que l'entreprise qui nous est mentionnée cet après-midi.

1695

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1700

Mais il y a d'autres facteurs qui peuvent intervenir, que vous avez évoqués tantôt, soit au niveau du CUMA, soit au niveau d'autres stratégies qui peuvent permettre de réussir?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1705

Effectivement, il y a plusieurs éléments qui sont pris en considération. On sait qu'une entreprise agricole, c'est pas l'achat d'une auto, là. Il y a plusieurs éléments à prendre en considération.

1710 Et ce qu'on entend, c'est que déjà, il y a un processus de transfert graduel, c'est ce qu'on préconise dans la démarche, et je pense qu'il y a, à mon avis, des pistes de solutions. Il s'agit juste de s'asseoir avec ces gens-là, d'utiliser des personnes-ressources, que ce soit leur conseiller s'ils sont dans un syndicat de gestion, ou encore d'utiliser les services au niveau du ministère de l'Agriculture, et même des conseillers chez nous, de voir les différentes avenues
1715 possibles pour faire que ce transfert-là se fasse de façon graduelle et avec succès et de voir comment l'entreprise peut poursuivre son développement.

Parce que toutes les entreprises réalisent des projets de développement; des fois, c'est des petits projets, d'autres sont plus importants, mais on constate qu'il y a toujours un
1720 développement de l'entreprise. Et pour ça, bien, il y a différents produits pour supporter la réalisation de ces projets-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1725 Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Je voudrais que vous m'aidiez un peu à réfléchir à ce thème-là qui est fort important, c'est bien sûr, de la relève agricole! Et c'est bien sûr que si les ressources dans une société
1730 étaient illimitées, on trouverait toujours qu'on n'en met pas assez pour aider les jeunes à reprendre des exploitations.

Mais quand on regardait tout à l'heure les actifs d'une entreprise porcine, on voit qu'en
1735 2001, on disait, une entreprise porcine, ça vaut un point un million de dollars (1,1 M\$), donc c'est pas n'importe quoi. Et c'est bien sûr qu'un jeune qui va vouloir se lancer à acheter à vingt-vingt-cinq (20-25) ans, trente (30) ans, une entreprise de un point un million de dollars (1,1 M\$), c'est pas évident, ça vient pas tout seul.

Or, de la même façon si quelqu'un par exemple, restons dans le domaine alimentaire, un père de famille a une entreprise, disons un St-Hubert Bar-B-Q, un Mikes, un restaurant, une épicerie Métro, toutes sortes de choses qui peuvent valoir un million de dollars (1 M\$) disons, certaines peut-être plus, peut-être moins, mais comme ordre de grandeur ça peut se ressembler, à moins que je ne me trompe, l'État n'interviendra pas beaucoup, même si on est toujours dans
1740 l'alimentaire, dans ces cas-là, pour aider le jeune à reprendre l'exploitation.
1745

Or, qu'est-ce que la Financière ou le ministère de l'Agriculture ont à dire pour justifier que dans un secteur, l'agriculture, on ait des aides spéciales de l'État pour un jeune qui veut se lancer en affaires, et qu'il n'y en ait pas dans d'autres secteurs?

1750

En d'autres termes, je pense qu'il faut s'interroger sur, est-ce qu'on aide assez les jeunes dans ce domaine-là, est-ce qu'on les aide bien! Mais au point de départ au fond, pourquoi on les aide?

1755

Et que les jeunes aussi n'oublient pas cette chose-là, parce qu'il y a, je pense bien, d'autres jeunes qui veulent se partir en affaires dans l'alimentaire, face à des entreprises qui peuvent appartenir à leurs parents, d'être une taille semblable et qui n'ont aucune aide!

Or pourquoi on en a en agriculture?

1760

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1765

Madame la Présidente, essentiellement, et la réponse à cette question, c'est que le rendement sur l'investissement en agriculture est très faible, comparé à d'autres secteurs. C'est je pense peut-être, en tout cas, un des éléments les plus importants pour justifier cette intervention.

Et je pense que Claude a d'autres éléments à rajouter à ça.

1770

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Ça m'amène à reprendre les éléments de ce que j'ai déposé en début d'après-midi à la Commission. En fait, le secteur agricole fait face à quatre (4) grandes familles de risques.

1775

Il y a des risques économiques, des risques naturels, des risques de marché et des risques de politiques supranationales, en fait.

1780

Mais tout ça, dans le fond, tous ces risques-là, et ça a été dans l'intention de l'État de dire, bon pourquoi, quelles sont les principales motivations de l'État de justifier l'intervention dans le milieu agricole! Il y en a une d'abord parce que c'est une activité économique qui est essentielle au développement des régions. On le voit, les régions où il n'y a pas d'agriculture, quand la seule usine ou la seule industrie cesse ses activités, on voit dans quelle situation ça crée l'économie régionale.

1785

C'est un motif de sécurité alimentaire. C'est que les investissements qu'on réalise dans le milieu agricole sont difficilement recyclables à d'autres fins que de l'agriculture. Notre porcherie qu'on vient d'investir trois quarts de millions ($\frac{3}{4}$ M\$) là-dessus, si on arrête de faire du porc, je sais pas qu'est-ce qu'on va faire avec ce bâtiment-là. Donc il y a une question de pouvoir recycler.

1790

Et c'est ces éléments-là qui viennent, et quelques autres, qui viennent un peu dire pourquoi l'État intervient dans le support à l'agriculture de façon générale.

1795 Maintenant, on est très préoccupé, à preuve, je vous parlais tout à l'heure d'un groupe de travail qui revoit l'ensemble des aides à la relève, donc à la Financière agricole, on est très préoccupé par toute la dimension de transfert de relève.

1800 Je serais pas en mesure de vous citer l'auteur, mais il y a quelques années, j'avais travaillé sur un groupe où on a parlé de transfert d'entreprise, et ce qu'on mentionnait, c'est à peu près le seul secteur qui historiquement, on transférait l'entreprise par endettement massif. C'est-à-dire qu'on vendait la ferme, mais les parents étaient payés et se retiraient.

1805 Alors que dans le secteur industriel, dans le secteur commercial, ce qu'on observe – et là, j'ai pas la référence malheureusement, je fais appel à ma mémoire d'il y a quelques années – dans les autres secteurs commerciaux et industriels, les parents demeuraient des partenaires financiers pendant de nombreuses années et étaient comme des bailleurs de fonds, donc sous forme de capital-actions dans l'entreprise. Et on observait rarement le phénomène d'endettement massif pour transférer d'une génération à l'autre.

1810 Et c'est un peu cette démarche-là maintenant qu'on observe en agriculture, tenant compte de la valeur des actifs qui sont transigés entre générations.

1815 C'est peut-être les quelques éléments que je peux apporter à la Commission cet après-midi sur le sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Proulx, vous avez une seconde question?

1820 **PAR M. OLIVIER PELLETIER-PROULX:**

Oui, j'en ai une deuxième, ce sera pas long.

1825 Hier, monsieur Denis Sanfaçon a parlé du fumier de cochon en tant que tel, puis c'est ça que je voudrais éclaircir. On a parlé de ça de l'alimentation du porc, puis on s'est questionné sur qu'est-ce qui pouvait se retrouver, comme il disait, en dessous de la queue de l'animal, puis j'aimerais savoir, est-ce qu'on pourrait établir un comparatif entre ce qu'on retrouve dans un fumier de cochon puis ce qu'on pourrait retrouver dans les rejets des municipalités?

1830 Quand on pense que de plus en plus, les médecins nous prescrivent des médicaments, des antibiotiques!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1835 On a déjà eu cette question. Il y a des questions qui circulent comme ça d'une région à l'autre! C'est le ministère de l'Environnement qui avait alors fait une réponse!

Est-ce que vous pourriez nous rafraîchir la mémoire, monsieur Fortin? Non?

1840 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Moi, je pourrais vous dire, parce que nous, c'est l'approche réglementaire...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1845

Non, mais c'est surtout, monsieur fait référence, dans le fond, à la qualité de l'eau, à l'impact que peuvent avoir les productions animales, par rapport à ce que nous comme citoyens pouvons produire dans nos cités et villes.

1850 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Exactement. J'ai déjà fait juste un petit calcul, quand on veut comparer les grosseurs du cheptel qui sont pas soumis à l'entreposage étanche. Ici, mon calcul, c'est mille kilogrammes (1000 kg).

1855

Donc si on essaie de trouver à combien peut ressembler un cheptel qui produit mille kilogrammes (1000 kg) de phosphore, on divise par quarante (40), ça donne environ vingt-cinq (25) unités animales. Puis eux évidemment sont pas soumis par l'entreposage étanche, donc c'est des amas qui se retrouvent, et on a plusieurs producteurs qui ont ce genre de petites entreprises là.

1860

Donc quand on regarde la production par personne par année et qu'on essaie de transférer l'équivalent en équivalent personne, ça donne aux alentours de quatorze cents (1400) personnes de rejets. Donc divisé par en moyenne trois (3) personnes, ça nous ramène – puis là, j'ai pas mon calcul avec moi – aux alentours de trois cent-trois cent cinquante (300-350) résidences.

1865

Pour chacune des ces résidences-là, donc c'est un petit village, on exige une fosse septique.

1870

Donc s'il y a plusieurs entreprises agricoles qui ne sont pas soumises aux règlements, on a quand même une quantité de phosphore qui est importante qui est dans la nature et pour laquelle on exige – et qui amène une charge de phosphore additionnelle - comparativement aux municipalités ou aux résidences qu'on exige pour elles une fosse septique pour trois (3) personnes.

1875

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais en fait, ce qu'on peut répondre à cette question-là, c'est que c'est sûr que c'est difficile de prétendre qu'une activité est davantage responsable de la détérioration de la qualité de l'eau qu'une autre.

1880

1885

Mais on a observé dans les études faites par votre ministère que dans des bassins versants où il y avait présence d'activités agricoles, il y avait une pression qui s'exerçait sur la qualité de l'eau. Ça, on peut dire ça?

PAR M. PIERRE FORTIN:

1890

Oui madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1895

D'accord. Mais c'est difficile de dire que c'est plus la production porcine que peut-être une autre, les citoyens qui habitent le long d'un lac et qui ont des activités de fertilisation de leur pelouse qui là encore pourraient entraîner une détérioration de la qualité de l'eau.

1900

C'est difficile d'attribuer la faute à un acteur donné, mais on note, quand on se compare, qu'entre autres dans les régions où il y a des activités agricoles et des activités de production animale, également des cultures, on note qu'il y a, quand on compare, qu'il y a une moins bonne qualité d'eau que dans d'autres situations où c'est différent.

PAR M. PIERRE FORTIN:

1905

Oui, il y a plusieurs études qu'on a mentionnées au cours de l'audience. Il y en a une par exemple qui met en relation la richesse des sols en phosphore par rapport à la qualité de l'eau. Tout à l'heure, j'ai déposé une étude qui démontre une relation directe entre la culture de maïs et la qualité de l'eau dans certains cours d'eau.

1910

J'ai déjà aussi exprimé à plusieurs reprises que lorsque, comme vous le dites, le phosphore se retrouve dans l'eau, il se retrouve dans l'eau de façon diffuse. C'est-à-dire qu'il est mélangé avec plein d'autres éléments.

1915

Donc c'est évident que dans le cours d'eau, comme la pression vient pas juste de l'agricole, il y a du municipal, il y a le citadin, etc., etc., on a de la difficulté à identifier avec une molécule de phosphore, parce qu'une molécule de phosphore, qu'elle provienne du bœuf, du porc, de l'humain, c'est une molécule de phosphore. Donc quand la molécule est mélangée et qu'on n'a pas une source ponctuelle, bien, c'est difficile de dire que tel secteur est responsable de tant de pour cent.

1920

Cependant, il y a certaines études qui démontrent que lorsqu'on identifie que ce qu'il y a dans le bassin versant, exemple, c'est un bassin versant où il y a une forte concentration agricole, une forte concentration porcine, on est capable d'établir à ce moment-là certains liens, mais lorsque la pollution est diffuse, c'est très très difficile de remonter pour cibler.

1925

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Voilà!

1930 Alors on va prendre une pause d'une dizaine de minutes, puis on revient avec les intervenants suivants!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1935

**REPRISE DE LA SÉANCE
MAUDE LAPRISE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1940

Alors s'il vous plaît, je vous demanderais de prendre place et de garder le silence!

J'invite madame Maude Laprise qui est employée en production porcine.

1945

Bonjour madame Laprise.

PAR Mme MAUDE LAPRISE:

1950

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires! Il y a plusieurs de mes questions qui ont été répondues dans la journée d'aujourd'hui.

Moi, c'était une précision par rapport à un point qui a été apporté hier dans la présentation. C'est: comment se fait-il que les concentrations en nitrates et nitrites diminuent entre 97 et 2002 dans les puits si les fermes continuent de prendre de l'expansion?

1955

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'était dans la présentation du ministère de l'Environnement.

1960

Monsieur Gilbert.

PAR M. PIERRE GILBERT:

1965

C'est le constat qu'on a fait effectivement. Les concentrations en nitrates et nitrites ont diminué, mais on n'a pas nécessairement fait le lien entre les productions porcines puis la concentration en nitrates-nitrites.

1970

On est en secteur agricole, on a des concentrations en nitrites-nitrates, il y a des épandages qui se font de lisier, d'engrais minéraux, etc. Donc ce qu'on a observé, c'est des diminutions de concentration, c'est tout ce qu'on a donné comme information. Il y a pas nécessairement de lien avec la production porcine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1975

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1980 Vous avez pas cherché à concilier une année avec l'autre et à trouver les causes, est-ce qu'il y a des différences de temps de l'année où on a fait le prélèvement, vous avez pas essayé d'expliquer le changement d'une année à l'autre?

PAR M. PIERRE GILBERT:

1985 On a fait effectivement, pour prendre l'exemple du secteur de Sainte-Luce, un certain nombre de vérifications au niveau des épandages. On est encore en processus actuellement de vérification au niveau des pratiques sur la fertilisation qui est utilisée. Et on échantillonne un certain nombre de puits pour lesquels on va pouvoir comparer les résultats d'année en année, donc on est en train de faire ça actuellement.

1990 Puis au niveau, excusez monsieur le Commissaire, pouvez-vous me rappeler votre question?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1995 C'est que là, madame signale que d'une année à l'autre, il y a une différence, en dix (10) ans il y a une diminution, comment ça se fait que c'est pas une augmentation. Alors je vous demande, avez-vous recherché les causes qui expliquent cette diminution-là.

2000 Et je vous ai demandé, est-ce que les relevés ont eu lieu au même temps de l'année d'une année à l'autre ou s'il y a une différence dans les saisons, ça peut expliquer, ou s'il y a d'autres raisons pour lesquelles, ou si c'est encore un phénomène inexpliqué.

PAR M. PIERRE GILBERT:

2005 Même si j'avais oublié une partie de la question, la réponse était quand même bonne. On est en train de faire cette évaluation-là.

2010 Parmi les causes qui ont été inventoriées au niveau de ces contaminations-là, il y a eu des problèmes de fertilisation de pelouse, et il y a eu des problèmes de fertilisation de champs agricoles, il y a eu des problèmes de contamination par des installations septiques qui ont été identifiés, donc c'est une panoplie de causes qui ont été identifiées et puis il y a eu un certain nombre de correctifs d'apportés quand c'était facile à apporter.

2015 Maintenant, au niveau des pratiques agricoles comme on vous mentionnait dans le secteur de Sainte-Luce, on est en train d'y aller de façon un petit peu plus pointue avec des échantillonnages un peu petit peu plus serrés, pour essayer de voir comment ça évolue dans le temps, d'une saison à l'autre.

2020 Et on verra éventuellement et on évaluera un peu mieux la problématique dans son ensemble.

2025

On m'indique tout simplement que la problématique était connue avant l'implantation des porcheries. C'est ce que je disais tantôt, il y a pas nécessairement un lien entre la porcherie ou les porcheries dans un secteur par rapport à la présence de nitrates-nitrites.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2030

Ça va madame?

PAR Mme MAUDE LAPRISE :

Oui.

2035

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez une autre question?

2040

PAR Mme MAUDE LAPRISE:

Oui. On est en train de mondialiser un peu partout les échanges commerciaux avec d'autres pays, puis on subventionne de plus en plus l'agriculture aussi. Je voulais savoir si à long terme, il était prévu de mettre des barrières tarifaires ou de faire payer un peu plus cher aux consommateurs le porc produit au Québec de façon plus verte?

2045

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon.

2050

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, bon, la question des accords commerciaux, évidemment, relève du gouvernement d'Ottawa.

2055

Et pour l'autre partie de la question, c'est-à-dire, est-ce qu'on envisage de payer davantage le porc vert, entre guillemets, j'ai pas d'éléments nouveaux ou d'informations à cet effet au ministère.

2060

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Laprise, l'idée étant de faire supporter par les consommateurs les coûts qu'entraînent les mesures environnementales, c'est bien ça que votre question suppose!

2065

Oui, monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2070 C'est parce que la notion de barrière tarifaire m'a amené sur une chose qui était référente à précédemment à cet après-midi, parce qu'un autre intervenant a invoqué ça. Est-ce que le Québec peut limiter l'importation de viande de l'extérieur à partir de motifs d'environnement?

Est-ce qu'il y a une forme de contrôle là-dessus qui peut se faire?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2075

À ma connaissance, madame la Présidente, comme je mentionnais tout à l'heure, on tombe dans un champ de juridiction fédérale quand on parle de commerce ou de barrières commerciales.

2080

Et rappelons que le marché du porc est mondial et que le prix en est un nord-américain influencé beaucoup par les cent millions (100 M) de porcs produits par les États-Unis et qu'en conséquence, le Québec et les producteurs québécois ont pas grand-chose à dire sur le prix du porc.

2085

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Quels que soient les contrôles ou les contraintes environnementales imposés à son élevage, à sa production?

2090

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Pas à ma connaissance. Je suis pas spécialiste des questions commerciales.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2095

Quand on évoque, par exemple, que l'Europe pourrait mettre une contrainte sur les conditions d'élevage par rapport à la santé animale, est-ce qu'il y a des types de contraintes qui sont en train d'émerger de ce côté-là?

2100

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2105

OK, dans ce sens-là, effectivement, il y a des barrières qu'on dit vertes, et s'il y avait une décision qui était prise des autorités fédérales responsables à cet égard, il y a des motifs sanitaires qui peuvent être invoqués pour des barrières sanitaires, comme les motifs environnementaux qui s'en viennent également.

Mais je suis pas très au fait, je pense qu'on serait mieux de référer aux gens de Agriculture et agroalimentaire Canada qui négocie ces questions-là avec les pays étrangers.

2110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2115

Quand vous référez à certaines contraintes qui pourraient émerger de l'Europe, est-ce qu'il n'est pas très important de distinguer d'une part une mesure que prend l'État ou une mesure que prennent les gouvernements d'une part et une mesure que prend un acheteur privé?

2120

Par exemple, on sait que sur les méthodes d'élevage, entre autres les cages pour l'élevage des truies, on entend parler qu'en Angleterre, une chaîne alimentaire a décidé qu'elle n'achetait plus – qui achetait du Danemark – elle n'achetait plus de porc à moins d'avoir la garantie qu'ils aient été élevés sans l'utilisation des cages.

2125

Alors donc est-ce qu'il n'est pas extrêmement important de faire une distinction entre des contraintes que peuvent imposer McDonald's, Burger King, Loblaws, etc., d'une part, alors ça, un acheteur peut imposer n'importe quelle contrainte qu'il veut imposer, et ce qu'un État a le droit de faire?

2130

Alors est-ce qu'il n'est pas très important de faire la distinction entre ces deux (2) choses-là?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2135

Madame la Présidente, il faut évidemment faire la distinction. Tout à l'heure, on abordait la question des barrières imposées par l'État et évidemment, l'acheteur privé a toujours le loisir de fixer ses conditions pour quérir ses produits.

2140

Et on pourrait rappeler à cet égard peut-être les programmes Freedom Food puis tout ça qui sont des programmes qui commencent à être exigés par certaines chaînes de restauration rapide effectivement, pour garantir, c'est-à-dire pour que les producteurs puissent avoir accès à ces marchés-là, ils doivent être inscrits à ce programme-là.

2145

Alors c'est sûr qu'un acheteur privé a cette liberté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Voilà madame.

2150

PAR Mme MAUDE LAPRISE:

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2155

On n'a pas nécessairement répondu avec certitude à votre question, mais on a fourni quelques éléments de réponses.

2160

CHARLES PROULX

PAR LA PRÉSIDENTE:

2165

Monsieur Charles Proulx, producteur de porcs.

PAR M. CHARLES PROULX:

2170

Merci madame la Présidente. Tantôt, j'ai quasiment eu peur lorsque j'ai pensé que vous vouliez envoyer mon garçon à la retraite à ma place, mais c'est moi qui veux aller à la retraite, c'est pas mon garçon!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2175

Non, mais de la façon dont il amenait ça, j'avais l'impression qu'il allait dire ça.

PAR M. CHARLES PROULX:

2180

Je pense que la question qu'Olivier a posée, peut-être un commentaire d'entrée de jeu, c'est qu'on n'a peut-être pas eu la réponse qu'on voudrait. Je pense qu'il faudrait se mettre dans la peau d'un jeune qui veut reprendre la relève. Dans le cas d'Olivier, c'est une ferme porcine, toute la pression sociale qui existe aujourd'hui, c'est pas dans les livres, c'est pas à Statistique Canada qu'on retrouve ça, on retrouve ça sur nos terrains.

2185

Et lorsqu'on sort ça aussi qu'Olivier veut reprendre la ferme, c'est que lorsqu'on dit qu'on n'a pas de problème de relève, lorsqu'on vit un transfert, il y a des problèmes de relève. Moi, j'ai pas de fonds de pension, et si un jour je veux aller jouer au golf avec mettons madame la présidente, ma pension de vieux m'en donnera pas assez pour ça.

2190

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pourrez pas le faire parce que je joue pas au golf!

PAR M. CHARLES PROULX:

2195

M'a être obligé d'avoir un petit à-côté de ma pension de vieux. Donc on a toujours pensé, les agriculteurs, que nos fermes, c'était un petit peu notre pension. Et on sait, il y a des études qui sont fournies aujourd'hui, qu'on sait que lorsqu'on transfère, on peut transférer que

2200 quarante pour cent (40 %) de la valeur, règle générale, on est autour de ça. On n'a rien qu'à consulter le syndicat de gestion, puis il va nous le confirmer. C'est pas si simple que ça, puis les données sont pas si simples que ça, monsieur Robitaille.

2205 Ça fait qu'on n'a rien qu'à regarder l'aspect social, et surtout la production porcine, lorsqu'on pense que depuis plusieurs générations, on a fait les choses correctement et on vit ce qu'on vit aujourd'hui, c'est pas nécessairement intéressant pour un jeune de reprendre la relève, et ça multiplie la contrainte.

C'est un premier commentaire.

2210 Deuxième commentaire, une question qui a été posée hier soir...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215 Mais j'aimerais que vous posiez des questions.

PAR M. CHARLES PROULX:

Mon deuxième commentaire, c'est pour ma question!

2220 Mon deuxième commentaire, c'est une question qui a été posée hier sur les analyses de sol, et dans la région ici, il y a depuis quelques années, il se pratique l'analyse de sol, il se pratique une agriculture de précision qu'on appelle. Et c'est différent de ce qui a été mentionné hier.

2225 Lorsqu'on arrive dans l'agriculture conventionnelle où ce qu'on connaissait anciennement, c'est que les agriculteurs, on avait un champ, on allait prendre une dizaine d'échantillons de sol dans le champ, on faisait un mélange de ça puis on envoyait ça au laboratoire pour faire analyser.

2230 Lorsqu'on est dans l'agriculture de précision, c'est différent. C'est géopositionné par satellite, il y a une machine qui fait le tour du champ, et la machine détermine où les échantillons vont être pris. Et normalement, c'est un échantillon, une analyse de sol à l'hectare, peu importe la grandeur du champ, c'est une analyse de sol à l'hectare. Et le même procédé qu'on connaissait anciennement, lorsqu'on prend une analyse de sol, on se doit d'avoir une dizaine de carottes pour valider notre prise d'échantillon.

2240 Et c'est quelque chose que j'ai ici, je les ai emmenés, si jamais ça vous intéresse. C'est des documents qui sont disponibles, que je peux vous rendre disponibles. Là-dessus, j'ai une partie seulement de l'entreprise qu'Olivier veut reprendre, j'ai cent cinquante (150) acres qui sont géopositionnés là-dessus. J'en ai d'autres à la maison, je les ai pas tous emmenés, parce que j'en aurais eu une bonne épaisseur.

2245 Et on va se rendre compte là-dedans qu'il y a dix-huit (18) éléments différents qui sont analysés dans une analyse de sol. Et même si je suis un producteur de porcs depuis belle lurette, on va se rendre compte, on parle bien gros du phosphore qui est la bougie d'allumage, on va se rendre compte, si on feuillette les documents, que du cinq cents (500 kg/ha) puis du mille kilos à l'hectare (1000 kg/ha) de phosphore, il y en a pas dans ces champs-là.

2250 J'en ai emmené, j'ai emmené deux (2) types de sol, j'ai emmené un sol, comment je dirais bien, qui est égal, une argile, puis j'ai un autre sol où ce qu'on retrouve, l'autre document représente en même temps un sable, un loam et une argile. On voit qu'il peut y avoir des différences d'un champ à l'autre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2255 Donc vous déposez ces documents à la Commission?

PAR M. CHARLES PROULX:

2260 Ma question est la suivante: à partir de ces documents-là qui sont nouveaux, de quelle façon on peut évaluer ou qu'on peut exprimer que cette façon de faire est beaucoup plus respectueuse de l'environnement, que ça démontre que les producteurs agricoles, contrairement à ce qu'on laisse entendre bien des fois, qu'ils sont prêts à adopter des techniques pour faire attention aux terrains, pour préserver nos terrains!

2265 Je regarde personnellement, c'est une action qu'on a décidé de faire. Personne nous oblige, c'est pas le ministère de l'Environnement qui nous a obligés de le faire, c'est personne, on a décidé de le faire.

2270 Voilà dix (10) ans, douze (12) ans, j'ai bâti ma fosse à deux mille deux cents pieds (2200 pi) de la porcherie. J'ai un tuyau aujourd'hui de deux mille deux cents pieds (2200 pi) qui pousse le purin à la porcherie, personne m'a demandé de le faire, j'ai essayé de le faire pour être respectueux de mes voisins. Il y a rien de ça qui est valorisé aujourd'hui, là!

2275 Bien, je me demande là-dedans, lorsqu'on prend ces analyses-là, de quelle façon on peut évaluer que les représentants peuvent nous dire que ça peut être une plus-value au niveau de la prise de conscience pour l'agriculture.

2280 Et si jamais vous avez des questions pointues, je vous demanderais de pas trop m'en poser, parce que c'est pas mon domaine; moi, mon domaine, c'est de travailler. Il y aurait peut-être un agronome qui suit le dossier qui serait peut-être en mesure plus d'y répondre, mais en tout cas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2285 Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2290 J'en aurais une à poser par exemple. C'est comment votre agronome réussit à faire son PAEF avec l'agriculture de précision justement qui permet de changer la fertilisation à mesure que vous vous déplacez avec les machines?

2295 Alors est-ce qu'il réussit de trouver une solution à ça, lui, pour l'avoir pour l'ensemble de la ferme après?

PAR M. CHARLES PROULX:

2300 Ça, c'est l'idéal probablement. Moi, j'ai une job à faire dans le champ, il faut que j'essaie de travailler, on n'est pas nécessairement équipé pour respecter ça totalement lorsqu'on étend les fumiers.

2305 La décision que moi j'ai à prendre, c'est lorsque je suis assis dans le tracteur, c'est de peser sur le piton pour aller plus vite ou aller moins vite. Ça fait que si je vas plus vite, je risque de mettre un petit peu moins de fumier à l'hectare et éventuellement, d'année en année, bien, on sait qu'on a un suivi de ferme à faire, et peut-être qu'on pourra voir dans deux (2) ou trois (3) ans l'évolution des terrains qu'ils ont fait en fonction de ça.

2310 Mais là, je sais pas si ça répond à la sous-question que vous me tendez, là.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2315 C'est parce que je suppose que le PAEF, si on veut le faire en fonction de ça, ça veut dire que quand vient le temps de le présenter, il faut qu'il varie les doses à la grandeur du terrain.

Et je pense qu'hier, on nous a mentionné qu'il y avait un projet de recherche à l'Institut ici, à La Pocatière qui justement est de développer des épandeurs qui vont varier les doses en fonction justement de ce qui est demandé sur le terrain.

2320 **PAR M. CHARLES PROULX:**

2325 Moi, dans le bout que j'ai à date, c'est que l'agronome essaie de faire une valeur moyenne dans un champ en question, pour avoir une valeur moyenne qu'on a. Il y a des calculs qui sont faits là-dessus.

2330 Sauf que je sais que lorsque j'étends mes fumiers et lorsque j'étends aux semis, lorsqu'on met des engrais minéraux, compléments d'engrais minéraux, on essaie de se servir de notre bon jugement. On a les moyens du bord aujourd'hui, on essaie d'en mettre moins lorsqu'il faut en mettre moins. Puis il y a des coins où ce qu'on va devoir en mettre plus.

Et là-dedans, il y a des choses qui sont faites aussi par épandage variable; on a des machines, sauf que pour le phosphore, on le pratique pas, on a pratiqué l'épandage variable au niveau des pH et au niveau de balance en potassium et ces choses-là.

2335 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Je sais pas pour monsieur Sanfaçon justement comment il peut répondre à cette question touchant l'agriculture de précision?

2340 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Bien, dans l'intervention, madame la Présidente, il y a eu un certain nombre d'éléments qui ont été abordés.

2345 D'abord le plus grand nombre d'analyses effectuées, en faisant référence d'analyses différentes effectuées, en faisant référence à dix-huit (18) éléments, alors de plus en plus effectivement, non seulement on analyse le phosphore, potassium, magnésium, calcium, aluminium, et les oligoéléments sont faits de façon de plus en plus fréquente.

2350 Un deuxième aspect, c'est toute la question du géopositionnement du carottage et tout ça. Évidemment c'est très intéressant d'abord en termes de représentativité d'avoir des échantillons qui sont très représentatifs de ce que constitue chacune des parcelles et d'autre part, en termes d'épandage en regard des différentes analyses obtenues.

2355 Et pour la question de la vitesse, là, on fait référence évidemment à un calibrage préalable des épandeurs, et le producteur sait qu'à telle vitesse, il va appliquer telle dose, etc.

C'est les éléments que je possède. Je sais pas s'il y a des gens dans la région qui travaillent avec le GPS, on pourrait vérifier.

2360

PAR LA PRÉSIDENTE:

2365 Parce que la question, en tout cas peut-être que j'ai mal compris, mais dans la mesure où on va avec beaucoup plus de précision déterminer quelle est la qualité du sol et que par après, on fait un épandage qui, lui, est pas géoréférencé et qui prend compte d'une moyenne, qu'est-ce que ça donne de prendre des échantillons avec autant de précision puis après, lorsque vient le temps justement d'y ajouter les doses, on n'utilise pas l'instrument de précision qui nous permettrait d'adapter la dose en fonction de chaque hectare, finalement, de terre?

2370 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, ce que j'ai compris, c'est que le producteur le faisait en variant la vitesse d'épandage. Alors quand on varie la vitesse d'épandage, évidemment plus on va vite, moins on en met à l'hectare.

2375

Alors s'il a calibré, et c'est ce qui est recommandé et ce qui habituellement est fait, il sait quelle quantité en fonction de la vitesse, selon l'ajustement qui est fait sur l'épandeur, il va épandre. Alors si son PAEF dit, dans ce coin-là, tu épands vingt-sept mètres cubes à l'hectare (27 m³/ha), il sait que dans ce coin-là, à telle vitesse, il va sortir vingt-sept mètres cubes à l'hectare (27 m³/ha) si l'épandeur a été calibré.

2380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc le PAEF va prendre en considération chacun de ces hectares?

2385

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Bien, le PAEF prend en considération les différentes quantités à mettre en fonction des analyses obtenues.

2390

En tout cas, c'est ma compréhension des exigences du PAEF, du Règlement sur les exploitations agricoles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2395

On vous souffle quelque chose à l'arrière!

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2400

On me dit qu'effectivement, le PAEF est fait parcelle par parcelle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, ça répond à ma question.

2405

Monsieur Vézina!

PAR M. LUC VÉZINA:

2410

Sur une base plus générale, cette technologie-là qui se veut d'être plus précise dans l'intervention en fonction des besoins de fertilisation a fait l'objet d'essais et de démonstrations pour lesquels nous avons contribué sous forme d'aide financière.

2415

C'est un champ d'intervention ou d'activité qui est en développement, pas juste au Bas-Saint-Laurent, mais surtout au centre du Québec et qui va se généraliser au fur et à mesure où la technologie sera bien contrôlée.

2420 Donc c'est quelques agriculteurs actuellement, comme monsieur est avant-gardiste un peu sur son temps, qui en font l'expérimentation, mais c'est pas encore une chose courante. On est très au fait du développement du sujet, puis on est en appui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425 Vous avez une deuxième question, monsieur Proulx?

PAR M. CHARLES PROULX:

2430 Au niveau de la rivière Fouquette qui a été mentionnée hier, sur les concentrations de phosphore, on avait un graphique qui nous montrait des pointes.

2435 Ma question est: l'interprétation qu'on a, c'est qu'on associe encore une fois l'agriculture à contamination en phosphore qu'il y a dans la rivière Fouquette. On associe la production porcine à ça. Il y a bien des choses qui sont associées à ça; en tant que producteur de porcs, on s'en fait passer sur le dos.

2440 Est-ce qu'on a évalué, lorsqu'on a fait ça, d'entrée de jeu j'aurais le goût de dire, je suis pas sûr qu'on a évalué dans un territoire donné tous les citoyens, à un moment donné, qui peuvent surfertiliser leur gazon ou leur jardin de n'importe quelle façon. On sait que l'eau coule tout le temps en descendant et règle générale, elle emprunte les terres des agriculteurs pour se rendre au cours d'eau.

2445 Et là, c'est les agriculteurs qui déversent nécessairement des choses dans le cours d'eau, c'est pas nécessairement de leur faute. Mais à partir de là, on met ça au niveau de l'agriculture.

2450 Je dirais, lors de la présentation, il y avait un graphique qui illustre des pics, la teneur en phosphore de la rivière Fouquette de 97 à 2002. Le graphique nous démontrait une tendance à la baisse du phosphore, c'est ce que j'ai semblé percevoir, pareillement au tableau démontrait une évolution des unités animales, pour la même période.

2455 Comment peut-on expliquer la teneur en phosphore, qu'il y a une tendance à la baisse, sur les unités animales qui ont une tendance à la hausse, dans le bassin versant de la Fouquette? Y a-t-il un lien qu'on pourrait établir entre le phosphore dans l'eau et le nombre d'unités animales dans ce bassin versant là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gilbert, vous allez donner la parole...

2460 **PAR M. PIERRE GILBERT:**

Je pense que la question portait sur la présentation de la FAPAQ d'hier.

PAR M. CHARLES PROULX:

2465

Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2470

Monsieur Verreault.

PAR M. GUY VERREAUULT:

2475

Oui madame la Présidente, merci. La présentation hier des concentrations en phosphore, c'était la présentation sur les tendances en phosphore pour l'ensemble du bassin versant, incluant l'agriculture, mais incluant l'ensemble des activités qui se réalisent à l'intérieur du bassin.

2480

Dans le cas spécifique de la rivière Fouquette, il y a effectivement deux (2) sources majeures de contribution au niveau du phosphore, une source ponctuelle précise qui est les émissaires de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, vous savez l'histoire, et l'autre source qui est une source plus diffuse et qui origine de l'ensemble des autres activités réalisées dans le bassin.

2485

Quand on voit effectivement les concentrations de phosphore au niveau global, les pics ont tendance à être moins forts si l'on prend de 97 à 2002. Effectivement, le citoyen a raison par rapport à ça.

2490

Ce qu'il faut dire, c'est qu'il y a eu un travail important au niveau des industries qui sont raccordées au système municipal, de façon à diminuer les rejets en phosphore à cet équipement municipal là.

2495

Donc on va avoir effectivement une diminution en phosphore sur l'ensemble du bassin versant, mais on peut pas associer cette diminution-là à soit une augmentation du nombre d'unités animales dans le secteur ou soit encore dans d'autres pratiques que les industries agroalimentaires du secteur ont réalisées, une laiterie et un abattoir essentiellement.

2500

Donc comme on peut pas déterminer non plus d'où origine le phosphore, est-ce qu'il origine des productions ovines, porcines, bovines, etc., c'est la même chose aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors voilà! C'est parce qu'il y a eu un "sillement".

2505

PAR M. CHARLES PROULX:

C'est moi qui monte le volume de temps en temps!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2510

Vous avez pas écouté la réponse?

PAR M. CHARLES PROULX:

2515

J'ai écouté la réponse, c'est parce que la seule affaire que j'avais le goût de dire, pourquoi qu'hier dans la présentation, c'est peut-être moi qui a mal compris, c'est pas de ma faute, c'est génétique, pourquoi que j'avais l'impression dans la présentation qu'il y avait qu'on mettait le blâme sur l'agriculture et aujourd'hui, on dit, bien, il y a deux (2) sources, là. Il y a les citoyens, il y a les industries, puis il y a l'agriculture.

2520

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bien moi, je me rappelle de la présentation d'hier, et je me rappelle avoir entendu, et je l'ai même noté qu'on parlait de l'émissaire de la municipalité de Saint-Alexandre. Puis c'est pas la première fois que je l'entends.

2525

Ça va?

PAR M. CHARLES PROULX:

2530

J'en ai deux (2) autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2535

Non!

CLAUDE LAVOIE

2540

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Claude Lavoie!

2545

PAR M. PIERRE GILBERT:

Madame la Présidente, peut-être un complément d'information si vous permettez!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2550

Oui.

PAR M. PIERRE GILBERT:

2555

Parce qu'au moment où on était fusionné avec le secteur Faune, on a travaillé également beaucoup sur le dossier de la rivière Fouquette. Effectivement, le soixante dix pour cent (70 %) qui vient de l'émissaire, juste pour vous mentionner qu'on a travaillé depuis 95 justement à essayer de corriger cet aspect-là. La municipalité a travaillé, et il y a eu le support de l'ensemble du comité de bassin.

2560

Il y a eu une aide financière qui a été annoncée par le ministre des Affaires municipales de l'ordre de trois point deux millions (3,2 M\$). Les plans et devis sont en voie de réalisation à ce moment-ci; normalement, les correctifs devraient être apportés en cours d'année 2003.

2565

Et on espère voir une réaction au niveau du bassin comme tel des concentrations de phosphore qu'on retrouve dans la rivière pour les années 2004, 2005 et suivantes.

2570

Le ministère de l'Environnement, également le MAPAQ, a travaillé fort auprès des quelque soixante (60) ou soixante-dix (70) agriculteurs qu'on retrouve dans le bassin versant de la rivière. On a agi sur les sources ponctuelles de contamination.

2575

Donc l'ensemble des producteurs ont été rencontrés. On a identifié avec eux les sources de contamination. Dans les situations faciles, les correctifs ont été apportés rapidement, et il y a des structures d'entreposage également qui sont requises pour un certain nombre de ces producteurs-là.

2580

Donc il y a eu une amélioration qui a été apportée à ce niveau-là. Il y a eu un travail de fait également sur l'accès au cours d'eau par les animaux. C'est une pratique qui est en voie de disparition, si on peut dire, au niveau du bassin de la rivière Fouquette.

2585

Donc je pense que le travail qui a été fait par le comité de bassin est un excellent travail. On s'était donné comme objectif, en 95, d'y aller avec la concertation, et non pas par de la coercition. On a réuni l'ensemble des intervenants, puis je pense qu'on est à la veille de voir un résultat, et soyez assurés que la frayère à éperlan va être protégée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2590

Il est quand même intéressant de rappeler aux gens qu'on a eu des présentations du ministère de l'Environnement, particulièrement de monsieur Simoneau, qui nous a fait une présentation, si je me rappelle bien, c'était à Joliette, mais je vous dis ça de mémoire, où il mettait en relation les programmes d'assainissement de divers ordres et la qualité de l'eau, et il l'analysait au plan du phosphore, au plan des nitrates et des coliformes fécaux ainsi que des matières en suspension, si je me rappelle bien.

2595 Alors je vous invite quand même à prendre connaissance de ces études-là, parce que ça élargit notre champ de connaissances en la matière.

Bonjour monsieur Lavoie.

2600 **PAR M. CLAUDE LAVOIE:**

Bonjour. Bienvenue dans notre région.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2605

Merci. Je sais pas si on vous a fait peur, mais la neige nous attendait!

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

2610

C'est comme d'autre chose, des fois on entend parler, puis c'est plus gros que la réalité!

Je peux peut-être intervenir au niveau du géopositionnement. Tantôt, vous aviez du questionnement, puis je suis un de ceux qui travaillent avec un appareil qui fait de la fertilisation de précision. Je sais pas s'il vous reste encore du questionnement par rapport à ça?

2615

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, ça va. C'est parce que j'avais mal compris dans l'intervention de monsieur, je pensais qu'on analysait avec précision, mais après ça quand venait le temps d'épandre, on était moins précis sur l'épandage, puis c'est pas ce que j'en connaissais.

2620

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

Bien, ce qui arrive, c'est que ce projet-là a été monté justement pour en venir à appliquer les doses les plus précises possibles.

2625

Puis des fois, c'est contre notre volonté, lorsque l'ouverture se fait sur un réservoir, on n'a plus le contrôle de l'ouverture. Si on est en train de monter ou de descendre une pente, la vitesse peut fluctuer malgré notre bonne volonté. C'est là qu'il peut s'appliquer plus ou moins, que la dose peut varier.

2630

Puis ce qu'on a amené, nous autres, bien, c'est ça, c'est un moniteur qui est dans le tracteur, il fait agir une guillotine motorisée, puis dépendamment de la vitesse réelle du tracteur, bien, il ouvre ou il ferme cette guillotine-là.

2635

Puis là, bien, à ça, s'est jumelé un débitmètre qui voit le volume réel qui passe, un moniteur que mon conseiller de club me dit que dans telle parcelle, je dois appliquer dix-huit

2640 tonnes à l'hectare (18 t/ha), bien, je pitonne dix-huit (18) sur mon moniteur puis j'ai plus à m'occuper de ma vitesse d'avancement, parce qu'il y a un radar sur le tracteur. À ce moment-là, plus j'avance, plus la guillotine ouvre, puis à un moment donné, si le système ne fournit plus à la demande, au volume qui doit sortir, bien là, j'ai une petite sonnette qui m'avertit que là, je m'en viens au bout des possibilités de l'appareil.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2645 Ça va, je vous remercie pour ces précisions.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2650 Vous n'avez pas songé à être consultant pour la NASA?

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

2655 Écoutez, moi, je suis seulement agriculteur!

Ce qui est intéressant par exemple, c'est quelque chose qui commence. Ça fait trois (3) ans qu'on travaille là-dessus. La première année qu'on a fait ça, il y a plus souvent de l'eau dans mon réservoir que du lisier. C'est épouvantable les tests qu'on a faits pour que tous ces instruments-là se jasant entre eux autres, là, un langage informatique, les pulsations, en tout cas! C'est une éternité que ça a pris pour ajuster ça, puis on est encore dans la finalité de ça.

2665 J'ai dix-sept mille dollars (17 000 \$) de mis là-dedans de mes poches. Des grands bouts, je me traite d'innocent. Pour en arriver où, quand je lis les journaux, il y a pas de différence, je suis un producteur de porcs, puis c'est ça qui est de valeur, on n'est pas valorisé pour ce qu'on fait, pour ce qu'on applique sur nos fermes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2670 Je vous inviterais, parce que là, vous êtes en train de nous donner une opinion, je vous inviterais s'il vous plaît à vous restreindre à l'exercice d'aujourd'hui, c'est-à-dire de poser des questions.

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

2675 OK, je vais y aller rapidement. Bon, savez-vous, j'aurais aimé que dans le fonctionnement des audiences, un producteur soit assis en avant pour être questionné sur ses pratiques d'élevage.

2680 Ça adonne de même, le timing, c'est ça, parce qu'on voit qu'il y a beaucoup de questionnements, il y a des gens qui sont ici pour dire qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce que la

théorie devrait être, puis des fois on demeure sur un questionnement parce qu'on n'a pas la réalité qui se passe sur la ferme.

2685 Puis ça, je trouve ça, on est une gang sur les chaises en arrière qui frétille, parce que bien souvent, on aimerait lever la main puis le dire qu'est-ce qui se passe sur nos fermes. On parlait d'antibiotiques hier, moi, mes antibiotiques, si je baisse ma facture de vingt pour cent (20 %) d'antibiotiques, savez-vous que je vais être content chez nous, moi!

2690 On a l'impression que c'est gratuit, ces antibiotiques-là. On a l'impression qu'on met ça pour le plaisir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2695 Écoutez monsieur Lavoie, le processus des audiences publiques est ainsi fait qu'on procède par étapes. Alors lors des séances thématiques, on s'est même fait reprocher qu'il y avait trop de gens du monde de la production qui était présent lors des thématiques, alors on se fait reprocher, ça dépend qui parle, on se fait reprocher toutes sortes de choses.

2700 Mais lors des séances thématiques, on a invité, et on a essayé de doser le mieux possible, des gens qui nous permettraient d'améliorer notre connaissance du secteur de la production.

2705 Là, on est en train de faire le tour des régions pour essayer de voir quelles sont les questions que soulève la population. Que les gens soient des producteurs ou qu'ils soient de simples citoyens ou qui proviennent de tous les milieux, c'est ce qu'on fait.

2710 Et lorsqu'on reviendra entendre les opinions, on va échanger également avec les gens. Alors les producteurs, il y en aura sûrement d'assis devant nous comme il y aura des citoyens, comme il y aura des représentants de municipalités, comme il y aura des représentants de syndicats de producteurs et allez-y!

2715 Il va y avoir une panoplie de citoyens provenant de divers milieux, et on va échanger avec ces gens-là, puis on va essayer de comprendre justement des choses qu'on a entendues, puis là où on a un doute, puis on veut essayer d'améliorer, en fait il va falloir qu'on se fasse une idée nous aussi quelque part tantôt, alors il faut aller chercher cette information-là, et cette information-là qui nous manquera, bien, on pourra la partager avec ceux qui viendront exprimer leur opinion.

2720 C'est pas juste de venir nous dire qu'on en veut ou qu'on n'en veut pas, il faut aussi que les gens nous proposent des solutions.

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

2725 Le fait est que du tac au tac, on aimerait donner l'information. Parce que vous avez dit que dans les thématiques, il s'est donné beaucoup d'informations, mais hier, j'étais ici, puis tout le questionnement qu'il y avait par rapport à ce qui se passait sur une ferme, on voit que les gens manquent beaucoup d'informations encore.

2730 Puis c'est là que je me disais, bon bien, ça aurait tu été pertinent du tac au tac d'avoir le pourquoi de tout ça, là. En tout cas!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2735 Votre commentaire est enregistré.

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

2740 Bon, je me demandais, hier, il y avait une norme, quelqu'un a questionné sur une norme. On a été capable de prouver noir sur blanc que, bon, la norme était bien là, c'est facile à faire lorsqu'on parle d'une réglementation. On avait un cahier de charges, on parlait d'un cahier de charges...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2745 Là, vous faites référence à justement le fait que l'agriculture biologique, il serait accepté d'épandre du lisier sur les cultures biologiques?

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

2750 C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2755 On a une recherche que j'ai demandée à monsieur Sanfaçon de faire. C'est-à-dire que moi, je sais pas si vous étiez là au début de la séance?

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

2760 Après-midi, non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2765 Alors j'ai demandé à monsieur Sanfaçon de vérifier s'il était exact que pour pouvoir épandre du lisier sur les productions biologiques, il fallait obtenir une dérogation du Conseil d'accréditation du Québec. C'est l'information que moi, je détiens, mais je demande à monsieur Sanfaçon de vérifier de son côté cette information-là.

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

2770 Ça va. En tout cas, toujours est-il que quelque part, on est capable d'avoir la vérité là-dessus, la finale de tout ça.

Lorsqu'on parle d'antibiotiques, on disait, j'ai pas assisté à la présentation de monsieur Broes qui vous a parlé, je crois, des antibiotiques, puis probablement qu'il y a pas grand mode
2775 de la salle non plus qui a assisté à ça, ça fait que c'est là qu'on a de la misère, nous autres. À un moment donné, c'est la valeur de l'agriculteur comme telle qui est mise en question, à savoir, est-ce qu'il fait ça correctement!

Puis là, on n'est pas capable, on a le programme HACCP, nous autres, qui vient, ceux
2780 qui sont validés HACCP, assurance qualité...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Juste un moment! Je demanderais aux gens dans la salle d'arrêter de chuchoter et de
2785 parler, parce qu'on a de la difficulté à entendre ce que monsieur dit, même à l'avant, puis même si on a des micros.

Et deuxièmement, les gens qui sont derrière ceux qui parlent ne comprennent pas ce qui
2790 est dit en avant. Alors je vous inviterais à ne plus parler. Si vous êtes pas intéressé par ce qui se dit, bien, allez dehors, allez parler dehors. On aimerait que les gens se concentrent sur ce qui est dit. Merci.

Allez-y monsieur Lavoie.

2795 **PAR M. CLAUDE LAVOIE:**

Bon, je vais finir avec mon premier questionnement. C'était comment faire pour
démontrer, puis là, je sais pas trop à qui m'adresser, je sais pas si c'est à monsieur Sanfaçon,
pour démontrer que l'agriculteur, en fin de compte, lorsqu'il utilise les antibiotiques, bien, moi, je
2800 vois pas personne qui fasse exprès pour doubler puis tripler sa facture d'antibiotiques sur sa ferme pour le fun.

Je vais vous donner - trente (30) secondes - lundi, moi, j'étais assis avec mon vétérinaire,
on a eu une situation avant les Fêtes d'entérite dans le troupeau. Lundi, il me disait, tu vaccines,
2805 ça va te coûter quinze cents dollars (1500 \$) par année, ou tu laisses faire, puis tu vis avec le risque. Ça fait qu'on a toujours ce dilemme-là, nous autres.

J'ai déjà quatre (4) vaccins qu'il faut que je donne à mes animaux. C'est un peu comme
une personne âgée, à l'automne, lorsque le ministère de la Santé préconise des vaccins contre
2810 la grippe, bien, il va évaluer le risque, il va dire, je le fais tu ou je le fais pas!

Les vaccins, on met ça beaucoup en cause, mais si on recommande aux humains d'être vaccinés, je sais pas pourquoi on reproche à l'agriculteur de vacciner ses animaux.

2815 Ça fait que c'est tout ce questionnement-là par rapport à nos pratiques sur nos fermes que je sais pas, moi, comment qu'on va faire pour faire savoir aux gens qu'on fait pas exprès pour additionner des factures, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2820

Bien, je pense que déjà l'information a été fournie par monsieur Sanfaçon à cet effet. Il nous a bien fait la distinction des trois (3) usages qui sont faits des antibiotiques dans la production porcine et on l'a entendu à plusieurs reprises.

2825

Il faut comprendre, monsieur, que l'audience publique sert non seulement aux citoyens de venir poser des questions, mais d'échanger de l'information, puis c'est un processus qui a été amorcé, initié le 22 octobre dernier, et on en est à la soixante-septième séance, si je tiens compte des séances thématiques, donc il s'en est échangé de l'information. Je crois que tout le monde a eu la chance de faire valoir ce qu'il avait comme information. Ce qui ne veut pas dire

2830

que la Commission, une fois qu'elle se retirera, n'en cherchera pas d'autres lorsqu'elle aura certains doutes auxquels elle aura besoin de certaines précisions.

Alors c'est pas terminé.

2835

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

OK, ça va. Ma deuxième question s'adresse à vous madame la Présidente, puis aussi à messieurs les Commissaires!

2840

Mon but, c'est pas de créer un malaise par rapport à l'intérieur du mandat que vous avez reçu. Lors des journées de réflexions que j'ai eues, moi, avec plusieurs producteurs, revenait souvent la frustration d'être les seuls ciblés pour la problématique des cours d'eau au Québec. Moi, il me semble que le contexte, ce serait tellement plus positif si tous les groupes qui ont un rôle à jouer dans la protection de l'environnement étaient ici pour répondre de leurs actes.

2845

Lorsque les producteurs sur la ferme, lorsque tous les producteurs de porcs sur leur ferme auront fait le virage environnemental, lorsqu'ils auront réglé, ça va finir qu'on va n'avoir réglé que notre pourcentage à nous autres de la problématique, comment on va être capable de faire savoir aux citoyens à ce moment-là qu'on a fini, nous autres, de se ramasser, on a fini, tout

2850

l'impact qu'on pouvait faire sur l'environnement, bien, on l'a pas mal cerné!

Parce que tout le restant de la problématique, si on n'a pas ciblé les autres qui viennent affecter la qualité de l'eau, bien, je pense qu'on va se retrouver toujours devant la même situation. La problématique va être là, puis on va dire, le monde agricole s'est pas encore ramassé!

2855

2860 C'est là que moi, je me dis, bon bien, par rapport à ça, si les audiences nous révèlent pas puis transmettent pas la sensibilisation des producteurs à laisser à leurs enfants une ferme en santé, bien, le rapport que vous allez déposer, probablement qu'il ralliera pas l'ensemble des intervenants.

En tout cas, je vais vous demander votre opinion par rapport à ça!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2865 Il est un peu prématuré pour nous demander notre opinion! Notre opinion, vous allez l'avoir dans le rapport qu'on va déposer au ministre sur la question.

2870 Soyez par contre assuré qu'on est ici pour écouter, pour entendre, pour chercher à comprendre, pour mettre en balance certains éléments d'informations, et on n'est pas, en ce moment, à juger à faire le départage des choses, on est à écouter ce qu'on nous dit et à essayer de comprendre pourquoi il en est ainsi, puis qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer les choses.

2875 Parce qu'il faut pas se mettre la tête dans le sable non plus. Et on n'accuse personne, mais il y en a un malaise, puisque depuis le début, on a des salles de cent cinquante (150) à deux cents (200) personnes pratiquement tout le temps, alors ça veut dire qu'il y en a un malaise, puis il y a des gens, puis il y a des camps bien définis, puis il y a des gens qui ont des choses à dire, alors on est là pour écouter ces gens-là, pour chercher à comprendre ce qui va pas.

2880 Pour comprendre comment ça fonctionne dans notre organisation géopolitique, comment ça fonctionne sur notre territoire, quelles sont les règles de l'art en la matière, puis on va mêler tout ça, un peu comme vos échantillons, on va mêler tout ça, puis on va sortir de là des recommandations au ministre. Mais pour le moment, il est trop tôt pour vous dire ce qu'elles seront, ces recommandations, mais il n'y en aura pas qu'une.

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

2890 Non, je comprends. C'est pas une recommandation que je vous demande aujourd'hui. Mais c'était à savoir, si on avait été tout le monde de la problématique ici plutôt que seulement les producteurs de porcs, je suis sur un comité de bassin versant, moi, puis il y a une problématique, comme on a vu dans d'autres régions, la problématique est pas seulement du monde agricole, là.

2895

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais on en est tous conscients dans cette salle, monsieur. Je veux vous rassurer là-dessus.

2900

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

Vous en êtes consciente, mais je pense pas que tout le monde en est conscient. Avec la pression qu'on vit sur nos fermes depuis quatre-cinq (4-5) ans, moi, ça fait un méchant bout de temps que j'ai l'impression qu'on focusse sur l'agriculture, sur la production porcine pour la grande majorité du problème, puis je suis pas certain que...

2905

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous viendrez nous dire ça lorsqu'on reviendra, parce que là, on est en train de discuter, vous et moi, puis il y a des gens qui ont hâte de poser leurs questions!

2910

PAR M. CLAUDE LAVOIE:

Je vous remercie.

2915

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Lavoie.

2920

JACQUES DIONNE

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Jacques Dionne, producteur de porcs!

2925

PAR M. JACQUES DIONNE:

2930

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2935

Bonjour.

PAR M. JACQUES DIONNE:

Bonjour. Ma première question! On a parlé d'une étude hydrogéologique hier. La question s'adresse peut-être plus au ministère de l'Environnement!

2940

Lors de la confection d'une étude hydrologique complète, que doit-on s'attendre d'y retrouver comme information et par qui? Qui est capable de donner le contenu de cette étude-là

2945 afin d'avoir un outil de décision très précis et si c'est possible, dans quel ordre de prix on pourrait avoir cette étude-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2950 Monsieur Gilbert.

PAR M. PIERRE GILBERT:

2955 C'est une bonne question! Il existe des firmes spécialisées en hydrogéologie qui peuvent faire réaliser des études comme telles, ce qui va être vérifié, donc des choses comme la profondeur de la nappe d'eau, la perméabilité des sols, la vitesse de circulation. Donc on va mesurer le temps de circulation des eaux souterraines dans le sol, s'il y a des sources possibles, des infrastructures en danger par rapport à justement la contamination qui peut être retrouvée à ce moment-là. On identifiera des rayons de protection.

2960 En termes de coûts, écoutez, tout dépendant de l'envergure de l'étude, je pourrais pas m'avancer là-dessus, mais c'est des choses assez coûteuses de façon générale, parce que ça nécessite des forages, ça nécessite des analyses d'eau, la production d'un rapport, voilà.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2965 Est-ce que vous avez un cas en particulier, monsieur, en tête, ou vous voulez avoir juste une information générale sur la question?

PAR M. JACQUES DIONNE:

2970 Non, c'est un peu le contenu, parce que le dialogue qu'on entend dans notre région ici à Sainte-Anne-de-la-Pocatière concernant un certain projet, c'est qu'il y avait une étude hydrologique qui fait foi de tout.

2975 Elle va faire partie de ma deuxième question qui va être comme suit! Considérant que la MRC du Kamouraska a adopté un projet de règlement intérimaire qui fixe une zone vulnérable dans la région de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et les environs;

2980 Considérant que les élus municipaux se sont basés sur une étude hydrologique préliminaire;

Considérant que le règlement vise à empêcher l'établissement de toute nouvelle porcherie, j'aurais trois sous-questions!

2985 Est-ce qu'une étude hydrologique préliminaire de dix-neuf cents dollars (1900 \$), ce qu'on appelle en termes clairs une revue littéraire, peut être assez complète pour baser un règlement municipal?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2990

Monsieur Nadeau.

PAR M. JEAN NADEAU:

2995

Merci madame la Présidente. En fait, bon, monsieur fait référence à un Règlement de contrôle intérimaire adopté par la MRC de Kamouraska récemment qui est à l'étude à l'heure actuelle.

3000

Alors je peux parler en général du processus peut-être de consultation de ces ministères, mais c'est certain que je pourrais pas statuer après-midi, c'est une démarche donc qui se fait au sein des divers ministères.

3005

Donc le projet de règlement de la MRC va être envoyé à tous les ministères concernés par la problématique de l'aménagement du territoire, nommons seulement le ministère de l'Agriculture, ministère de l'Environnement, Santé et Services sociaux, bon, Affaires municipales bien sûr. Alors ces ministères-là vont étudier les documents déposés par la MRC, pourront par la suite statuer à savoir, est-ce que le document qui nous est soumis est conforme aux orientations gouvernementales.

3010

Donc chacun des ministères va nous faire ses commentaires là-dessus. On va analyser la demande et puis par la suite, des recommandations vont être faites au ministre, à la lumière des informations qui auront été transmises par chacun des ministères.

3015

Ce que j'aimerais dire cependant, c'est qu'il faut pas oublier une chose. C'est qu'il s'agit d'un document qui est, comme son nom le dit d'ailleurs, intérimaire, qui est là temporairement et puis éventuellement donc, soit au niveau du schéma d'aménagement ou au niveau de prescriptions particulières au niveau de la municipalité, bon, peut-être qu'il y aura à ce moment-là des ajustements qui seront apportés.

3020

Mais oublions pas par ailleurs que ce règlement-là aussi peut éventuellement être modifié par la municipalité.

3025

Un dernier élément, ce à quoi on fait référence, je pense que c'est en lien aussi avec la question de monsieur Toussaint hier, si je ne m'abuse. Alors nous, ce qu'on demande aux MRC dans le cadre de restrictions, notamment la pratique agricole, c'est que la restriction qui est imposée à certaines pratiques agricoles ou à certains élevages ne soit pas quelque chose qu'on lance en l'air comme ça. Ça doit s'appuyer sur des justifications. On évaluera donc si la cartographie déposée par la MRC, si on considère que c'est un document valable ou non.

3030

Alors éventuellement, le ministre donnera sa réponse, mais pour l'instant, on peut pas en parler plus, elle est en traitement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3035 Monsieur Gilbert, dans l'analyse des certificats d'autorisation que vous faites
habituellement, est-ce que vous exigez une étude hydrogéologique des lieux, peut-être que la
réponse est non, mais dans le cas où vous exigez une étude hydrogéologique pour pouvoir
prendre une décision sur un projet, est-ce que vous vous contentez d'une simple revue de
littérature ou si vous faites des tests, vous relevez des échantillons et vous vous assurez d'avoir
3040 un portrait complet de la situation dans la zone d'implantation du projet?

PAR M. PIERRE GILBERT:

Effectivement, on n'exige pas d'étude hydrogéologique de façon systématique.

3045 Monsieur Côté vous a parlé hier d'un cas particulier à L'Isle-Verte où il y a eu une étude
hydrogéologique. Donc c'était une étude hydrogéologique complète avec des conclusions qui
étaient claires et qu'on a pu utiliser pour rencontrer les différents intervenants, pour obtenir
justement les mesures d'atténuation qui étaient nécessaires pour l'autorisation du projet.

3050 Dans le cas dont fait mention l'intervenant, je pense qu'on en a parlé un petit peu, je
pense qu'on est dans le cas de Saint-Onésime, c'est un projet qui est déposé mais qui n'est pas
étudié au niveau du ministère de l'Environnement. Donc je pourrais pas me prononcer par
rapport à la valeur de l'étude qui est actuellement au dossier.

3055

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

3060 **PAR M. JACQUES DIONNE:**

En sous-question, j'en avais une autre, mais je suis content de savoir qu'il y a plusieurs
spécialistes qui se penchent là-dessus, pas juste un ministère.

3065 Pourquoi, à ce moment-là, le règlement empêche-t-il seulement que la production
porcine dans ce secteur-là et n'empêche pas tout autre élevage ou toute activité humaine qui
pourrait avoir un impact négatif? Pourquoi qu'on n'en cible qu'un aux Affaires municipales?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3070

Monsieur Nadeau.

PAR M. JEAN NADEAU:

3075 Merci madame la Présidente. En fait, peut-être un commentaire sur ce que monsieur dit. C'est pas le ministère des Affaires municipales qui cible une production. Là, si je comprends bien...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3080 C'est la municipalité, c'est la MRC!

PAR M. JEAN NADEAU:

3085 C'est ça. J'ai pas analysé encore le dossier, je vais éventuellement le faire parce que je suis responsable de la MRC de Kamouraska, mais c'est la MRC donc qui a pris une décision, pourquoi cette production-là.

3090 Par ailleurs il faudrait voir aussi si au niveau du règlement municipal pour le secteur en question, peut-être que les autres usages autres qu'agricoles sont interdits aussi. Je veux dire, il faut aller voir de façon plus détaillée qu'est-ce qu'il en est des règles applicables à la zone en particulier. Là, j'ai pas cette information-là actuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3095 Mais la municipalité aurait pu faire le choix de limiter aussi d'autres élevages, si tel est le cas, mais il faut qu'elle ait le bon motif pour appuyer sa recommandation?

PAR M. JEAN NADEAU:

3100 Effectivement, madame la Présidente. Puis comme monsieur Gilbert le mentionnait tout à l'heure, en fait, on en a parlé aussi, le Règlement sur le captage des eaux souterraines, ce qu'on va faire dans l'étude hydrogéologique également, ça va être une étude de l'utilisation du sol actuel dans l'aire d'alimentation de la prise d'eau potable et puis également un suivi de l'évolution de cette utilisation du sol.

3110 Logiquement, tous les usages susceptibles d'affecter la qualité de l'eau, regardez, on pense aux cours à "scrap", qu'on dit en français, c'est sûr que des usages comme ça, je veux dire, ça peut être extrêmement dommageable pour une prise d'eau potable municipale, pour l'aire d'alimentation.

3115 Par conséquent, je veux dire, en toute logique, les municipalités, une fois qu'elles vont avoir connu l'utilisation du sol dans ce territoire-là, vont peut-être dire, regarde, il y a peut-être des problèmes, il faudra éviter à l'avenir, donc modifier nos règlements pour que des sources de problèmes, peut-être comme l'exemple que je donne, puissent à nouveau s'installer dans le secteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3120 Dites-moi, monsieur Nadeau, jusqu'à maintenant, il y a combien de règlements de contrôle intérimaire qui ont été déposés par les MRC pour contraindre ou interdire la production porcine ou la production animale dans le territoire agricole?

PAR M. JEAN NADEAU:

3125 Bon, peut-être un élément d'information! Les règlements de contrôle intérimaire qui visent la zone agricole ne sont pas là pour contraindre les activités agricoles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3130 Pour limiter les territoires utilisés à des fins de...

PAR M. JEAN NADEAU:

3135 Oui, en fait, parce que l'objectif poursuivi par la mesure, c'était la chose suivante! Donc un mécanisme souple, rapidement utilisable par les municipalités, qui aurait pour effet, étant donné qu'il a préséance sur la réglementation municipale, de lever les contraintes qui pourraient exister dans la municipalité par rapport aux divers élevages.

3140 Alors l'objectif du Règlement de contrôle intérimaire, c'est vraiment ça. On dit par ailleurs dans les orientations gouvernementales qu'on pourra limiter certains types d'élevage dans certaines parties du territoire qui sont bien ciblées, dans les orientations, sur la base toujours de justifications de la part de la MRC, pour tenir compte donc de problématiques particulières.

3145 Bon, un élément d'information supplémentaire! Pour ce qui est de votre question, je n'ai pas le chiffre exact, sauf que je pourrais le vérifier puis à Sainte-Marie, vous déposer l'information précise, donc à jour, du nombre de MRC qui ont adopté des règlements de contrôle intérimaire visant les activités agricoles en zone agricole.

3150 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et de tous ceux que vous avez reçus, combien ont été refusés.

PAR M. JEAN NADEAU:

3155 Je vous fournirai également l'information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3160 Merci. Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

3165 Peut-être préciser que le règlement, lui, exige pas, comme vous le savez, d'évaluation
environnementale.

3170 Toutefois, quand ça excède le seuil de six cents (600), là à ce moment-là, il y a une
étude qui est réclamée. Moi, ce que je lance comme piste de réflexion pour les prochains jours,
peut-être que le seuil, il y aurait une réflexion à faire sur le seuil de ces analyses-là, parce que
dans le projet qui est ici, c'est cinq cent quatre-vingt-onze (591) unités animales dont on parle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3175 C'est toujours le problème des seuils, on s'en rapproche, on le dépasse quand c'est
intéressant, puis on évite de le dépasser quand c'est moins drôle.

Merci monsieur.

3180

ROSAIRE BEAULIEU

PAR LA PRÉSIDENTE:

3185 Madame Lise Rodrigue. Elle n'est pas là. Je sais qu'elle m'avait dit que s'il y avait
tempête, elle ne serait peut-être pas là.

Monsieur Rosaire Beaulieu du Groupe Dynaco coop agroalimentaire.

3190

Bonjour monsieur.

PAR M. ROSAIRE BEAULIEU:

3195 Bonjour. Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, avec votre permission,
madame la Présidente, j'aimerais peut-être vous présenter un petit peu qu'est-ce que c'est, le
Groupe Dynaco coopérative agroalimentaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3200 Très rapidement, parce qu'on est là pour vous permettre de poser des questions. Et
cette présentation-là, on permet aux gens de la faire au moment de la présentation des
mémoires, d'accord. Alors très succinctement!

PAR M. ROSAIRE BEAULIEU:

3205

Merci madame, ma présentation va m'emmenner de toute façon à ma question.

3210 Alors Groupe Dynaco, c'est la propriété de six cent vingt-quatre (624) producteurs agricoles de la région, L'Islet, Kamouraska, une partie de Rivière-du-Loup et du Témiscouata. Elle œuvre dans les services pour les producteurs agricoles, des services nécessaires à l'exploitation de leur ferme dans tous les secteurs d'activités, machinerie, quincaillerie, meunerie, etc.

3215 Et dans cet objectif-là de services aux producteurs agricoles en particulier, au niveau de la meunerie et production végétale et production animale, on a développé, comme monsieur Proulx l'a mentionné tantôt, je pense qu'on a été depuis cinq (5) ans un instigateur de développer, dans un objectif de protéger l'environnement, l'agriculture de précision.

3220 On connaît tous les bienfaits de l'agriculture de précision dans l'objectif d'éviter les excès à certaines parties de nos champs au niveau des producteurs agricoles. Alors dans cet objectif-là, c'était une action qu'on a développée.

3225 Ensuite de ça aussi, au niveau des services aux producteurs agricoles, naturellement notre meunerie a fourni des services à des producteurs porcins, et on a aussi développé, comme on est une entreprise de services à nos membres, dans un objectif de répondre à leurs besoins, on a développé la production porcine à forfait.

3230 Et dans ce cadre-là, on utilise toutes les techniques appropriées dans le but de préserver le maximum possible de l'environnement, c'est-à-dire les phytases, c'est-à-dire aussi l'alimentation multiphase. Dans nos installations, on utilise, on commence à utiliser des toitures sur nos fosses et également aussi, on utilise des camouflants d'odeurs, dans un objectif d'être le plus proenvironnement possible pour la communauté en général.

3235 Également aussi, l'entreprise a développé au fil des dernières années un projet de recherche en traitement des lisiers de production porcine. C'est un projet de recherche assez spécifique, avec l'aide d'un bioréacteur et qui pourra, on est très optimiste face à ce projet-là, et ça va nous permettre de traiter les lisiers.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3240

Alors je vous inviterais à poser votre question s'il vous plaît!

PAR M. ROSAIRE BEAULIEU:

3245

J'en arrive, madame la Présidente. Alors ce projet de traitement des lisiers là a fait son cheminement au stade expérimental et maintenant, on est rendu à le mettre à l'échelle d'une ferme, à l'échelle pratique.

3250 Alors ça m'amène à ma question: j'aimerais savoir de la part, évidemment pour une entreprise comme nous autres qui a à faire cet exercice-là, je pense qu'on a besoin d'aide

technique, on a besoin d'aide financière, et on a besoin aussi, à la fin du programme, d'une validation du système, de la part du ministère de l'Environnement ou des ministères concernés.

3255 Alors c'est ce que j'aimerais savoir, soit du ministère de l'Agriculture pour sa partie ou du ministère de l'Environnement, c'est quelle sorte de support ou d'accompagnement qu'ils peuvent nous aider, une entreprise comme nous autres, pour faire ce cheminement-là, en vue de valider ce travail de recherche là qui peut être bénéfique à nos installations et à la société en général? On connaît les problèmes qu'il y a dans certaines régions.

3260 Ça fait que c'est l'essence de ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3265 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3270 Merci madame la Présidente. Alors rappeler ce qui existe présentement et qui est en vigueur jusqu'au 31 mars 2003, il y a un volet dans Prime-Vert qui permet d'aider le producteur agricole qui va installer un procédé de traitement, à condition qu'il y ait une problématique de surplus évidemment sur sa ferme. Et cette aide financière là est de soixante-dix pour cent (70 %) des coûts d'investissement, et le maximum a été récemment porté à deux cent mille (200 000 \$).

3275 Donc je peux pas dire qu'est-ce qu'il va en être le 1^{er} avril 2003, mais c'est ce qui est présentement en vigueur jusqu'au 31 mars 2003.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3280 Mais il faut que le système de traitement soit sur la ferme de celui, c'est-à-dire qu'il faut qu'il soit sur une ferme où on est en situation de surplus de lisier?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3285 La clientèle admissible, c'est une exploitation agricole ou un regroupement d'exploitations agricoles qui est constitué légalement, et l'objectif étant de diminuer les volumes de fumier, donc les questions de surplus, et c'est une condition à l'admissibilité au programme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3290 Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

3295 Si la ferme n'est pas en surplus avant le projet, mais que le projet la met en surplus, qu'est-ce que vous considérez? Est-ce qu'elle doit être en surplus avant le projet?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3300 Elle doit avoir une problématique présentement de surplus et non pas postérieurement à l'implantation du procédé.

Il faut que présentement, il y ait un problème de surplus sur la ferme.

3305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Le projet ne doit pas créer le problème, mais résoudre le problème, c'est ça?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3310

Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3315 Du côté du ministère de l'Environnement, quel accompagnement vous offrez à monsieur qui nous a bien clairement décrit la situation?

PAR M. PIERRE FORTIN:

3320 Monsieur Bouchard va venir nous entretenir là-dessus, s'il vous plaît, si vous me le permettez!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3325 Bonjour monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3330 Bonjour madame la Présidente. En fait, le ministère intervient, si on veut, de deux (2) façons. Au départ, le ministère est partenaire au niveau d'un comité d'évaluation technique, donc qui suit un peu l'ensemble des projets de développement technologique qui existent au Québec et en cours de développement.

3335 Évidemment on fait part via nos spécialistes qui siègent sur ce comité-là de nos commentaires, de nos questionnements, de façon à bonifier peut-être et à obtenir dans les meilleurs délais des résultats positifs par rapport aux différentes techniques qui font l'objet d'expérimentation pour l'instant.

3340 Par la suite, le ministère est prêt à recevoir des propositions, évidemment une fois que le
projet aura réussi ses classes, donc aura démontré sa réalité et sa réalisation au niveau
technique et au niveau économique, le ministère sera prêt à recevoir, et je mets de côté les
questions de traitement complet qui font partie de mes mesures transitoires, ça, c'est une
situation particulière, mais si on parle de traitement de façon générale, on sera prêt à recevoir
des projets, soit pour solutionner des situations existantes pour des producteurs en surplus, soit
3345 pour du développement de production, évidemment après les périodes de restriction dans la
production porcine.

3350 Mais ce que je voudrais faire ressortir, à ce moment-là le ministère va recevoir une
proposition de traitement, cette proposition-là va être évaluée. Le promoteur, avec les gens qui
ont développé le système de traitement, auront à répondre aux questions à la satisfaction des
analystes en région, et si par la suite de l'étude, on se rend compte que c'est raisonnablement
sérieux, le projet va être autorisé pour la mise en place d'une solution dans une ferme.

3355 Mais ce faisant, ce n'est pas une validation comme telle du procédé par le ministère de
l'Environnement. On accepte, mais la responsabilité du résultat du traitement appartient toujours
au concepteur ou à l'organisme qui a développé le procédé comme tel.

3360 Donc si après un certain laps de temps d'opération, il y a des correctifs à apporter parce
que la réalité sur le terrain n'atteint pas ce qui était prévu au départ dans la conception,
évidemment il appartiendra au promoteur et au producteur, au promoteur du procédé de
traitement d'y apporter les correctifs adéquats pour atteindre, dans le fond, les objectifs de
traitement qui étaient visés au départ.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3365

Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

3370 Monsieur Bouchard a bien expliqué les mécanismes d'accompagnement qui peuvent
exister au niveau du ministère de l'Environnement, mais est-ce qu'à votre connaissance, il y a
d'autres ministères ou d'autres organismes qui peuvent appuyer financièrement les promoteurs
de projets dans un domaine technologique semblable, en dehors de Prime-Vert?

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3380 Je n'ai pas de connaissance, je sais que certains promoteurs nous ont déjà mentionné
qu'ils allaient au ministère de l'Industrie et Commerce. Est-ce qu'il y a des programmes
particuliers là-bas, je ne sais pas. C'est des gens qui disaient aller frapper à ces portes-là, est-ce
qu'il y avait des programmes adaptés en termes de développement, de recherche et de
développement, et de choses comme ça, je pourrais pas de façon positive ou négative confirmer
s'il existe des programmes dans d'autres ministères.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3385

Ça va monsieur!

PAR M. ROSAIRE BEAULIEU:

3390

Bien peut-être, madame la Présidente, si vous permettez! C'est assez difficile pour un producteur particulier qui est en surplus, en situation de surplus de fumier, de développer sa propre technologie de traitement des lisiers. Je pense que pour développer quelque chose du genre, ça prend des compétences, du personnel technique et des connaissances importantes.

3395

Alors une entreprise comme nous, on a développé un système qui traite...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3400

Là, je veux pas que vous nous vendiez votre technologie et vos services, c'est pas l'objet de la rencontre d'aujourd'hui. Puis je veux vous ramener à l'ordre là-dessus, parce que je veux vraiment qu'on se limite aux questions, d'accord!

3405

Alors on a répondu à votre question, si vous en avez une deuxième, ça nous fera plaisir de la recevoir, mais je veux vraiment pas qu'on prenne du temps, parce qu'il y a plein de gens qui attendent pour poser des questions, et qu'on prenne du temps pour vendre les services ou pour témoigner d'une meilleure approche à une autre. Ça, ce sera l'occasion qui vous sera offerte. Pour le faire, c'est la deuxième tournée régionale qu'on fera.

PAR M. ROSAIRE BEAULIEU:

3410

Merci madame la Présidente. Comme peut-être deuxième question: est-ce qu'il existe des systèmes de traitement à partir, qu'on pourrait traiter des lisiers de production porcine et en faire la séparation, à partir de marais filtrants, on pourrait traiter à partir d'un lisier où on sépare après un traitement, on sépare la partie solide de la partie liquide, et la partie liquide pourrait être envoyée dans les marais filtrants.

3415

On sait que ça existe dans différentes autres productions, est-ce que dans la production porcine, ça peut être accessible et valable?

3420

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3425

Madame la Présidente, il existe effectivement des technologies qui utilisent les marais filtrants. Il y en a un notamment dans Lanaudière dont on a déjà eu l'occasion d'entendre parler.

3430 Je ne suis pas très très familier avec les procédés de marais filtrants, je ne sais pas si on a un ingénieur dans la région qui est en mesure de le faire?

PAR M. LUC VÉZINA:

3435 Madame la Présidente, l'utilisation du marais filtrant est bien connue de mes collègues du ministère de l'Environnement, on en a fait l'évaluation d'une façon un peu avant-gardiste ici au Bas-Saint-Laurent à quelques endroits.

3440 Jusqu'à maintenant, c'était pour traiter des eaux qui étaient en fin, à la fin d'un système. C'était pas nécessairement des lisiers, cependant c'est quelque chose où la partie liquide issue d'une séparation d'un lisier. Il faut comprendre qu'il y a différentes technologies en développement qui séparent la partie liquide de la partie solide.

3445 Et ça pourrait être évalué. Je pourrais demander à un de mes ingénieurs de vous parler un peu plus de la technologie de marais filtrant, si vous voulez en savoir plus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3450 Mais ce que je pourrais faire, c'est inviter monsieur à parler à votre ingénieur pour avoir l'information.

PAR M. LUC VÉZINA:

3455 Avec le ministère de l'Environnement, on a fait une évaluation régionale pour un certain nombre de lixiviats. En ce qui concerne le lisier de porc, ça pourrait être envisagé sous forme d'évaluation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3460 D'accord. Mais moi, j'inviterais monsieur peut-être à entrer en communication avec vous, puis il pourra ainsi avoir l'information.

PAR M. LUC VÉZINA:

3465 C'est toujours des évaluations qui se font avec l'autorisation du ministère de l'Environnement, sur une base expérimentale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça prend un certificat d'autorisation temporaire...

3470

PAR M. LUC VÉZINA:

Exact.

3475

PAR LA PRÉSIDENTE:

... pour pouvoir mettre en place un tel système.

Ça va, alors je vous invite à parler avec monsieur Vézina à la prochaine pause!

3480

ROLAND MORNEAU

3485

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Roland Morneau, producteur agricole.

3490

PAR M. ROLAND MORNEAU:

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3495

Bonjour monsieur Morneau.

PAR M. ROLAND MORNEAU:

3500

Je suis producteur, ça fait au-dessus de vingt-cinq (25) ans, je suis sur le bord de me tasser et laisser la place à mon garçon qui est d'ailleurs dans la salle.

Ma question, avec les nouvelles technologies de traitement de lisier qui sont assez dispendieuses, les grosses entreprises vont être favorisées. Que vont devenir les petites fermes ou fermes familiales?

3505

Chez nous, j'ai cent cinquante (150) truies, ça fait que je me calcule petite ferme comme on a dit tout à l'heure où que la moyenne était de deux cent cinq (205) truies.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3510

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3515 Merci madame la Présidente. Alors réexpliquez-moi le problème. Vous êtes d'une taille – au fond, ce que vous dites, vous dites les traitements sont de plus en plus, les systèmes de traitement sont de plus en plus chers et à ce moment-là, est-ce que la mise en place de systèmes de traitement va favoriser les gros aux dépens des petits! C'est tu ça votre raisonnement?

3520

PAR M. ROLAND MORNEAU:

3525 Ce que je dis, c'est qu'un traitement de lisier, c'est dispendieux. À ce moment-là, étant donné qu'une petite entreprise, c'est plus difficile d'implanter un traitement de lisier. Si tu as une grosse entreprise qui peut traiter plus de volume, ça revient moins dispendieux au mètre cube, généralement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3530 Bien sûr. Est-ce que vous avez du terrain d'épandage?

PAR M. ROLAND MORNEAU:

3535 J'ai du terrain d'épandage, je suis sur la limite. Et mon garçon veut rentrer dans l'entreprise. Il y a cent cinquante (150) truies, je vais me tasser, à ce moment-là les conditions de vie, on aime bien travailler des fois une fin de semaine sur deux (2) au lieu d'en travailler sept (7) jours par semaine et cinquante-deux (52) semaines par année. Les conditions de vie dans l'agriculture aussi, on a le droit.

3540 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Très bien. Alors monsieur Sanfaçon!

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3545

Merci monsieur le Commissaire.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3550 Le premier élément, je dirais, le premier élément de réponse, c'est que le traitement, c'est pas la première solution à mettre en œuvre sur une entreprise agricole. Je dirais, si on veut, de les mettre en ordre, c'est peut-être l'avant-dernière.

3555 La première chose qu'on doit faire, c'est évidemment de tout regarder pour diminuer les rejets le plus possible, revoir l'alimentation, utiliser les phytases, les bols économiseurs d'eau le cas échéant, etc., etc., bon.

3560 Il y a donc un diagnostic à faire à l'intérieur de l'entreprise, à la fois dans les bâtiments, à la fois en termes de gestion à l'intérieur et aussi en termes de gestion à l'extérieur, en termes d'optimisation des surfaces d'épandage, etc., et qui sont utilisées ou non. Donc c'est la première chose.

3565 Et pour faire cette chose-là, on peut compter sur les ressources aussi du ministère, en regard du plan d'accompagnement qui a été annoncé par le ministre et qui est concomitant, si on veut, à l'annonce gouvernementale de l'adoption du Règlement sur les exploitations agricoles.

Donc la solution, elle est ferme par ferme au même titre que le règlement fait une approche ferme par ferme. On peut pas généraliser les solutions.

3570 Quand on arrive au traitement, encore là il est possible que le traitement fasse partie de la solution, mais on pense toujours au traitement comme étant le traitement complet, parce qu'on est en phase de temps d'arrêt et que le seul traitement autorisé est le traitement complet, mais il faut pas oublier que le traitement partiel, dans le cas où des entreprises n'ont pas entièrement les surfaces requises, va être probablement davantage privilégié.

3575 Supposons qu'une entreprise, par exemple, il lui manque quarante pour cent (40 %) de ses surfaces après optimisation de ses rejets, seulement qu'une séparation liquide-solide peut permettre à ce moment-là à l'entreprise de gérer sur place les liquides, et les solides qui voyagent très bien pourraient se retrouver dans un centre de compostage ou quelque chose comme ça. Puis un traitement partiel, c'est beaucoup moins coûteux qu'un traitement complet.

3580 Évidemment quand on arrive au traitement complet, les coûts qu'on a présentement selon les estimations, ça varie dix-douze-quinze dollars du mètre cube (10-12-15 \$/m³), c'est pas à la portée de toutes les entreprises de façon évidente.

3585

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3590 À ce moment-là, est-ce que dans l'hypothèse, disons, où on doit aller vers des traitements, ils sont tous coûteux, le traitement complet est très coûteux, les traitements intermédiaires partiels le sont probablement moins, est-ce que par ailleurs, la charge pour un petit producteur risque d'être lourde si on est à la marge de la rentabilité, compte tenu de la taille, tout excès de surplus risque de fragiliser l'entreprise, est-ce qu'au ministère de l'Agriculture, il y a aussi un système d'accueil pour aider les gens à avoir par exemple des systèmes communs?

3595 Est-ce qu'il y a un service ou il y a un accompagnement et dans l'accompagnement que vous donnez, il y a des choses en ce sens-là?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3600 Exactement, monsieur le Commissaire. Le banc d'essai qu'on fait présentement, notamment dans la municipalité de Saints-Anges, et nous aurons le directeur régional dans la

région demain pour nous en parler plus spécifiquement, se fait aussi avec le concours de la Financière agricole.

3605 Alors c'est pas désarticulé de l'aspect économique de la ferme, de la situation économique, au contraire. Ça fait partie des éléments qui doivent être pris en compte quand on pose le diagnostic sur la ferme et qu'on élabore une solution.

3610 Évidemment, ça varie beaucoup d'une ferme à l'autre, dépendant de son endettement, de son avoir net, etc., comme on a déjà eu l'occasion d'en discuter.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3615 Et d'une manière plus théorique et plus large, avez-vous peur que le passage à des technologies de traitement finissent par accélérer la concentration, ce qui est l'horizon qu'évoque monsieur, là?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3620 À cet égard, je référerais davantage à l'expertise du professeur de l'Université Laval, monsieur Michel Morisset qui a abordé la question à Saint-Hyacinthe et qui nous disait qu'effectivement, dans des contextes de resserrement réglementaire, il y a toujours internalisation des coûts quelque part et finalement, les producteurs qui sont plus fragiles risquent d'être davantage fragilisés, si on veut.

3625 Alors je préférerais qu'on réfère à cette conférence-là, étant donné mon peu d'expertise en économie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3630 Monsieur Morneau, vous avez une deuxième question?

PAR M. ROLAND MORNEAU:

3635 Ça me rassure pas beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3640 C'est-à-dire, ça rassure et ça rassure pas! C'est-à-dire que ça montre qu'il y a des tas de réponses intermédiaires sur lesquelles il y a des ressources, il y a des gens qui travaillent et que c'est pas sans solution.

PAR M. ROLAND MORNEAU:

3645 C'est parce que les gros réussissent à passer où que le petit a de la difficulté à passer. Parce qu'ils ont ce qu'il faut autour pour l'accompagner. Nous autres, le petit, bien là, on a plus de difficulté.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3650 Oui, mais ces accompagnements-là sont faits pour le petit.

PAR M. ROLAND MORNEAU:

3655 Mais je suis rendu là, c'est dépassé à ce moment-là, je suis accompagné, j'ai un club de gestion, je suis exactement les recommandations, j'ai un PAEF, je suis pas en arrière de tous les autres.

3660 Puis on a parlé de géopositionnement, ma terre est à peu près toute géopositionnée, à l'exception de quelques acres. Je pense qu'il y a trois-quatre (3-4) acres, ça veut dire que je suis pas en arrière, en tout cas!

3665 Mais les terres ne sont plus disponibles ou sont dispendieuses, ça fait qu'il faut vivre avec ce qu'on a.

En tout cas, je pense qu'on va aller à l'autre question, vous êtes d'accord, madame la Présidente!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3670 Pourquoi pas!

PAR M. ROLAND MORNEAU:

3675 Hier, le directeur de l'ITA, monsieur André Simard, nous a informés brièvement des différents projets en cours avec les producteurs agricoles. Quels sont les bénéfices prévus pour l'agriculture et l'environnement et quelle étape prévue pour le transfert technologique?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3680 Je pense que je manque de concentration. Voulez-vous me la répéter, votre question, parce que j'aime bien la gérer, mais je pense que je manque de concentration, je retiens plus.

Allez-y.

3685 **PAR M. ROLAND MORNEAU:**

3690 Monsieur Simard nous a informés brièvement de différents projets en cours avec les producteurs agricoles. Quels sont les bénéfices prévus pour l'agriculture et l'environnement, quelles sont les étapes prévues pour le transfert technologique?

Peut-être que monsieur Simard est peut-être en bonne position!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3695 Mais là, j'ai très bien compris. Il y a des moments comme ça où on peut perdre notre concentration; ça m'arrive pas souvent, mais ça m'arrive.

Monsieur Simard.

3700

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3705 Madame la Présidente, hier effectivement, outre la formation dont j'ai pu exprimer ce qui se faisait à l'Institut, j'ai aussi parlé de préoccupations en matière de recherche et d'innovations technologiques.

3710 Bien sûr, dans un établissement de formation supérieure, il est tout à fait normal et désirable et souhaitable que le corps enseignant et le personnel professionnel qui est là travaillent dans l'amélioration des connaissances, à tout le moins d'innovations technologiques pour améliorer bien sûr les situations problématiques que nous y voyons.

3715 Alors on n'a pas à l'Institut la prétention de vouloir régler les problèmes, sauf qu'on se penche avec d'autres partenaires universitaires ou privés sur des problématiques concrètes où on veut améliorer la situation. Il y a pas de plan de match d'étape pour régler les problématiques. Nous apportons de l'information nouvelle qui pourrait être mise à la contribution du secteur ou des entreprises.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3720 D'accord. Donc vous n'allez pas au-delà – en fait, vos projets de recherche ne vous mènent pas à implanter sur une ferme ou dans le milieu les résultats pour tenter de les tester tout au moins sur une base plus large?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3725 Madame la Présidente, bien effectivement, le but, c'est d'en arriver à faire du transfert technologique, il va de soi, au-delà des connaissances.

3730 Je pourrais vous donner un exemple! Monsieur Lavoie tout à l'heure est venu ici parler de ce qu'il vit sur sa ferme, de l'investissement qu'il y fait. Effectivement, monsieur Lavoie est un

producteur où nous faisons de l'activité d'innovations technologiques dont l'application à taux variable des lisiers.

3735 Alors les produits de la recherche que nous sommes en train d'opérer chez lui vont servir probablement après les mises au point, qu'on ait la certitude qu'on soit applicable et diffusable à grande échelle, serviront. Mais au moment où on se parle, nous sommes en train de faire la mise au point.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3740 D'accord. Ça va monsieur?

PAR M. ROLAND MORNEAU:

3745 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3750 Merci.

CHARLES PROULX

3755 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Charles Proulx au nom de monsieur Normand Leblond, mais, monsieur Proulx, je vous limite aux questions de monsieur Leblond, pas aux vôtres! Alors il faut qu'elles soient dites rapidement. Parce que sinon, tout le monde peut faire ça.

3760 **PAR M. CHARLES PROULX:**

Ça, c'est dur pour moi! OK, m'a en essayer une, vous me direz si c'est bon ou si c'est pas bon.

3765 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est parce que monsieur Leblond est agronome, vous êtes producteur de porcs, alors j'imagine qu'il a des questions sur l'agronomie!

3770 Alors on vous écoute.

PAR M. CHARLES PROULX:

3775 On a vu un tableau tantôt, pas tantôt hier, où ce qu'on parlait des fermes porcines, et on parlait de la production porcine dans le Bas-Saint-Laurent, autour de cent vingt mille (120 000) porcs. J'aimerais voir dans les années cinquante-soixante-dix où ce qu'on connaissait à ce moment-là une agriculture beaucoup plus diversifiée et nombre de fermes, chaque producteur avait des porcs, connaissons-nous l'inventaire à cette époque par rapport à ceux des années
3780 quatre-vingt-quatre-vingt-dix ou deux mille dans le Bas-Saint-Laurent?

Aujourd'hui, le Bas-Saint-Laurent est qualifié comme la région qui produit le moins de porc au Québec, à peu près deux pour cent (2 %), et dans ces années-là, ça représente quoi?

3785 Ça pourrait tu être la région qui produisait le plus de cochons au Québec dans ces années-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3790 Est-ce qu'on a ces données-là, monsieur Sanfaçon?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3795 Madame la Présidente, Bas-Saint-Laurent, évolution des entreprises porcines, 81 à 2001, vous m'excuserez, on prend connaissance en même temps, bon!

3800 Total tout porcs, OK. Et ces entreprises porcines au sens de la définition qu'on donne, donc qui tirent plus de cinquante pour cent (50 %) de ses revenus du secteur porcin et non pas entreprises déclarantes. Et probablement que la question se réfère davantage aux entreprises déclarantes, mais j'ai pas l'information.

Je sais pas si c'est d'intérêt, pour les entreprises porcines, en 81, il y en avait soixante-deux (62).

3805 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et on en a soixante-dix-sept (77) aujourd'hui.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3810 Et en 86, ça a baissé à dix-neuf (19). Au sens toujours de la définition.

Et en 91, si les chiffres sont bons, on était à quinze (15). 96, trente-quatre (34). Et cinquante et un (51) en 2001, c'est bien cinquante et un (51) qu'on a donné hier?

3815 Cinquante et une (51) entreprises porcines, je pense, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3820 C'est cinquante et un (51), c'est bien ça.

Mais vous voulez connaître l'évolution du nombre d'entreprises et du nombre d'unités animales, en fait?

3825 **PAR M. CHARLES PROULX:**

J'ai toujours eu horreur de parler d'unités animales dans le cas du porc...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3830

D'accord, alors parlons de porcs!

PAR M. CHARLES PROULX:

3835 Parce qu'une unité animale dans le porc peut représenter seulement cent kilos (100 kg), comparé à d'autres animaux.

3840 C'est parce que je viens du Bas-Saint-Laurent, et bien d'autres personnes viennent du Bas-Saint-Laurent, et moi, je parle des années cinquante, soixante, soixante-dix, où ce que le Bas-Saint-Laurent pouvait être qualifié comme la région où ce qu'il se produisait le plus de porcs au Québec. Moi, 81, je veux pas le savoir, je sais qu'il y en avait pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3845 Est-ce que vous avez l'information pour les années cinquante?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3850 Pour les entreprises déclarantes?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3855 C'est pas les entreprises que monsieur veut connaître, c'est le nombre de porcs qu'on produisait dans la région dans les années cinquante par rapport à maintenant.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3860 J'ai pas ça par cœur et j'ai pas ça dans les nombreuses boîtes que nous traînons, madame la Présidente, spécifiquement pour le Bas-Saint-Laurent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3865

Donc vous êtes pas en mesure de nous dire si effectivement, il y a eu une régression de la production porcine dans la région des années cinquante jusqu'à un certain moment et après ça reprise?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3870

Il faudrait vérifier les chiffres. Et ce qu'on peut dire, c'est que dans les années cinquante, dans les années soixante, ce qu'on voyait souvent, on voyait des porcs sur à peu près toutes les fermes.

3875

Alors si on considère les entreprises déclarantes, c'est certain qu'il y a eu régression probablement dans ces années-là, parce qu'il y a eu spécialisation. Parce qu'il y a eu des décisions notamment au niveau de la production laitière qu'on pouvait plus garder des porcs à l'intérieur des bâtiments, où on avait des vaches laitières. Alors c'est un phénomène qui est réel mais que je n'ai pas les chiffres présentement pour quantifier.

3880

Si besoin est pour la Commission, il va falloir faire des recherches dans les banques de Statistique Canada.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3885

Alors il va falloir qu'on demande ça à monsieur Leblond, qu'il nous démontre un intérêt d'avoir cette donnée-là!

Monsieur Proulx!

PAR M. CHARLES PROULX:

3890

Ma deuxième question, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3895

C'est la deuxième question à monsieur Leblond, oui.

PAR M. CHARLES PROULX:

3900

Êtes-vous sûre de ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non. Je suis pas dupe.

3905

PAR M. CHARLES PROULX:

Vous avez mentionné tout à l'heure, je repasserai après le souper, Normand va en passer une des miennes, là!

3910 Vous avez mentionné tout à l'heure à monsieur Lavoie, Claude, qu'on avait un problème, c'est pour ça qu'on était ici aujourd'hui. C'est vrai qu'on a un problème au niveau de la production porcine. On a un problème immense au niveau de la perception des citoyens.

3915 Et ma question est liée un petit peu à ça. Je me dis, lorsqu'on a une perception des gens, les gens ne savent pas nécessairement ce qui se passe sur les fermes, et lorsque je vois le gouvernement, à tort ou à raison, lancer des messages à un moment donné alarmistes un peu à la population, je me dis, on peut tu s'attendre un jour qu'on va mettre fin à ces messages-là?

3920 Quand j'entends dire par différentes personnes politiques, je parle pas des fonctionnaires, je parle des politiques. Des fois les fonctionnaires ont leur tort, mais quand j'entends ça, on dit, on va mettre fin, on parle du maïs, on parle du cochon, on lance toutes sortes d'affaires. Je regarde dans Kamouraska, on a annoncé à un moment donné tant de municipalités en surplus!

3925 En tant que représentant de l'UPA, au cours de l'hiver, on a fait une tentative de rencontrer les intervenants socio-économiques du territoire puis dire, écoutez, la production porcine, on verra pas dans le futur ce qu'on a vu dans le passé au niveau du développement, à cause des normes qui se resserrent et de la réglementation et tout ça.

3930 Et soudainement, au mois de juin, on entend réglementation de la production porcine, moratoire, et Kamouraska, treize (13) municipalités en surplus, des municipalités qu'il n'y a pas de cochon, il n'y a pas de poulet, seulement de la vache laitière, les municipalités étaient en surplus!

3935 Nous autres, on sait, vous savez que les normes ont changé entre-temps. À un moment donné, au lieu de mettre le phosphore plus vingt (+20) à l'hectare, on a baissé le phosphore à zéro à l'hectare pour annoncer des municipalités en surplus, mais c'est un message alarmiste qu'on fait à la population indirectement.

3940 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors qu'est-ce que vous avez comme question?

PAR M. CHARLES PROULX:

3945

Alors est-ce qu'on peut s'attendre un jour qu'on n'aura plus ces messages?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3950 Les politiciens que vous dénoncez, ils ne sont pas là pour vous le dire. Tout ce que je
peux répondre à votre question, c'est qu'on a confié un mandat à une Commission d'enquête et
d'audience publique pour rapporter au gouvernement quelles sont les perceptions qu'on a de
cette production porcine, quels sont les modèles de production, qu'est-ce qu'on pourrait faire
pour améliorer les choses s'il y a à améliorer des choses.

3955 Alors c'est ça qu'on nous a demandés de faire. Donc j'imagine qu'on va honorer le
mandat qu'on nous a confié et qu'on va prendre la peine de prendre connaissance de ce qu'on
livrera comme rapport.

3960 Mais demander à ces gens de se prononcer en lieu et place des politiciens!

PAR M. CHARLES PROULX:

3965 Je comprends ça, mais il faut dire aussi que vu de notre angle à nous autres, lorsqu'on
regarde tout ça, encore vous avez vu aujourd'hui, il y a quelques producteurs qui se sont
présentés, des producteurs de porcs qui se sont présentés devant la Commission, et vous avez
vu que c'est pas des monstres, c'est pas des grosses entreprises, c'est des petites entreprises
porcines à peine viables de par leur grosseur.

3970 Et malgré qu'on a peu de cochons dans la région, on voit le tollé de protestations des
citoyens, c'est inquiétant. On n'a pas des modèles ici, des affaires énormes, là. C'est tout ça qui
peut être inquiétant.

3975 Puis je regarde aujourd'hui, malheureusement la séance qu'on est là, j'aurais pensé que
les gens qui vivent à proximité de moi, qui sont mes voisins immédiats seraient ici pour se
plaindre si j'ai des odeurs ou cinquante-six (56) patentes. J'en vois pas de mes voisins qui sont
ici. Je vois des voisins qui viennent d'ailleurs, des gens qui viennent d'ailleurs, de d'autres
secteurs; bien souvent, ils sont éloignés des porcheries. Ça peut nous porter à être inquiétant.

3980 En tout cas, j'espère qu'on verra les rapports de la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3985 Moi, je peux vous dire que la Commission a entendu autant de producteurs que de
citoyens, depuis le début.

GILLES LÉVESQUE

3990 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Bruno Nicole!

3995 Vous venez au nom de monsieur Hervé Dancause?

PAR UNE PERSONNE:

4000 Je viens au nom de monsieur Nicole.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ah non, je regrette. Mais c'est monsieur Dancause qui devait poser des questions.

4005 Non monsieur, je regrette, mais non! Il faut pas commencer à faire des doubles substitutions puis des triples puis des quadruples!

Monsieur Gilles Lévesque. En voilà un citoyen, monsieur.

4010 **PAR M. GILLES LÉVESQUE:**

Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4015 Bonjour monsieur Lévesque.

PAR M. GILLES LÉVESQUE:

4020 Alors ma première question s'adresse à des gens du ministère de l'Agriculture, elle est reliée au souci de protéger l'environnement suite aux pratiques agricoles liées à l'élevage porcin.

4025 La pratique agricole autour de l'élevage porcin conduit à certaines pratiques particulières qui ont tendance à s'accroître semble-t-il. Pensons par exemple au déboisement des lots privés pour faire de l'espace à l'épandage, les arbres qui retenaient l'eau dans le sol et prévenaient l'érosion et prévenaient aussi l'assèchement du sol. On aura moins d'eau dans le sol et une perte de fertilité de ce sol.

4030 Aussi, on voit dans les Statistiques Canada les plus récentes, on dénote une augmentation de la culture du maïs-grain de trente et un pour cent (31 %) dans les cinq (5) dernières années. La monoculture des céréales conduit à l'appauvrissement des sols et à l'érosion du sol par les labours fréquents. La culture du maïs nécessite souvent l'utilisation d'herbicide et d'insecticide pour se débarrasser des compétiteurs ou des parasites avec des résidus qui s'accumulent dans le sol ou dans l'eau.

4035 Ma question est la suivante! Est-ce qu'on dispose de mesures précises pour évaluer l'augmentation du phénomène, pour le contrôler?

4040 Est-ce qu'aussi, le ministère de l'Agriculture, les spécialistes sont capables de porter un jugement sur les conséquences d'une pratique de l'augmentation de la monoculture et du déboisement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4045 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4050 Merci madame la Présidente. Il y a plusieurs éléments dans la question. D'abord, toute la question des pratiques agricoles, je pense que de ce côté-là, les pratiques agricoles, et on a eu l'occasion de le voir à plusieurs reprises, sont très bien documentées en regard de leur effet négatif ou positif. Et nous avons réuni dans un document déjà des bonnes pratiques agroenvironnementales qui est déposé à la Commission sous la cote GENE-5 qui peut être intéressant de consulter.

4055 Et à l'intérieur de ce document-là, on trouve aussi toute la question des rotations de cultures dont l'intervenant fait mention.

4060 À la question, est-ce qu'on peut suivre les pratiques, est-ce qu'on peut suivre l'évolution, oui, on a plusieurs sources pour suivre les pratiques et leur évolution. On a des sources limitées à un certain nombre de producteurs, par exemple les clubs-conseils en agroenvironnement, les clubs d'encadrement technique qui fournissent des informations. On a aussi les sources plus générales comme le fichier d'enregistrement des exploitations agricoles où on a un certain nombre d'informations qui touchent les pratiques.

4065 Et on a de façon plus ponctuelle des enquêtes, on pense au portrait agroenvironnemental de 1998 qui va être repris dans les prochains mois. En tout cas, c'est l'horizon qui est prévu.

4070 Alors on peut suivre l'évolution. Et spécifiquement à la question de la production porcine, peut-être référer à la présentation qu'on a eue à Sainte-Marie où on a vu l'évolution, c'était François Boutin, où on a vu l'évolution d'un certain nombre de pratiques associées plus spécifiquement à la production porcine.

4075 La question du déboisement, bien là, en termes de responsabilité ministérielle, nous, dans l'accompagnement qu'on fait auprès des producteurs, évidemment on n'incite pas du tout au déboisement. Quand le producteur choisit cette intervention-là, ce qu'on tente de faire, c'est de lui indiquer à la fois comment bien le faire si jamais il le fait et l'importance de prendre en compte les milieux, etc.

4080 Et on a vu notamment dans le centre du Québec un dossier, je me souviens plus du titre exact, mais on a déposé à la Commission le dossier agronomique de déboisement, je pense, où

on faisait état des recommandations qui pouvaient être faites aux producteurs s'ils choisissaient cette solution-là.

4085 Nous, on n'a pas d'instruments légaux réglementaires par rapport au déboisement, sinon au niveau de la Commission de protection du territoire agricole, en regard de la protection des érablières.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4090 D'accord. C'est davantage, monsieur Nadeau, les MRC ou les municipalités qui ont des pouvoirs, si on peut dire, sur la conservation des boisés privés?

PAR M. JEAN NADEAU:

4095 Merci madame la Présidente. Oui effectivement, à la fois les municipalités locales et les municipalités régionales de comté ont des pouvoirs pour intervenir en matière de protection du couvert forestier, aussi bien en zone agricole qu'à l'extérieur de la zone agricole, sur des terres donc toujours des terres privées.

4100 Ceci étant dit, c'est une possibilité donc réglementaire qu'elles ont et non pas d'obligation de réglementer en ce domaine. On précise dans les orientations relatives à la mise en valeur du territoire agricole certaines règles à respecter si une MRC veut, par exemple, bon, intervenir en matière de déboisement, de manière à ce qu'on soit bien dans la mesure de juger de la
4105 problématique et de faire des avis les plus éclairés possibles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4110 Merci. Pour votre information, monsieur, on a demandé au ministère des Ressources naturelles de nous faire un peu le portrait du déboisement et du reboisement. Je crois que ça va être fait dans cinq (5) bassins versants, si je ne m'abuse, aux dernières nouvelles, et le travail devrait être complété cette semaine, et devrait nous être transmis dans les prochaines semaines.

4115 Donc vous allez avoir un peu une idée de ce qu'il en est.

PAR M. GILLES LÉVESQUE:

Bravo.

4120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord!

PAR M. GILLES LÉVESQUE:

4125

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4130 Votre deuxième question, monsieur Lévesque?

PAR M. GILLES LÉVESQUE:

4135 La deuxième question s'adresse encore au ministère de l'Agriculture, mais je voudrais voir aussi s'il y a d'autres ministères qui pourraient être concernés par cette question. Et elle est en lien au souci de protéger les fermes familiales, de diversifier les cultures, de protéger le tissu social en milieu rural.

4140 J'ai sous les yeux un extrait de monsieur Jean-Maurice Hamel qui est un agronome conseiller en aménagement et en développement régional qui écrivait un article au printemps 2001 dans la revue "Les quatre saisons de la vie agricole", et son titre était: "La ferme familiale, une espèce menacée".

Et je choisis quelques extraits, pour être bref, il dit:

4145 "En cinquante (50) ans, les trois quarts des fermes ont disparu. Aujourd'hui, la concentration se poursuit et atteint un niveau sans précédent, notamment dans la transformation et la distribution des aliments. La production n'échappe pas non plus à cette tendance, les fermes sont de plus en plus grosses, moins nombreuses, moins transférables, moins familiales.

4150 "Actuellement, le secteur agricole connaît la pire crise d'image de son histoire. La société en général et le milieu rural lui-même se dissocient de l'agriculture qui constitue la vocation première des campagnes.

4155 "Dans le discours politique actuel, les grands enjeux de société, il faut admettre que la part accordée à la ruralité, à l'agriculture, notamment à la ferme familiale, est bien mince. Les entreprises agroindustrielles influencent les décisions bien davantage que les exploitations familiales, malgré certains discours rassurants et pour se donner bonne conscience."

4160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Votre question monsieur!

PAR M. GILLES LÉVESQUE:

4165 Alors je vais faire abstraction de quelles statistiques qui sont données ici, et je me demande, donc dans ma question:

4170 En regard avec les pressions qu'exerce l'industrie porcine sur le tissu social et sur l'environnement physique;

En regard avec les difficultés pour les jeunes de prendre la relève;

4175 En regard avec la diminution du nombre de fermes familiales plus diversifiées dans la production et plus respectueuses de l'environnement;

En regard du fait que l'industrie agricole porcine favorise la monoculture et se concentre sur l'exportation, ce qui la rend plus vulnérable pour son manque de diversification;

4180 Est-ce que le ministère de l'Agriculture s'est donné une politique de protection de la ferme familiale qui favorise la diversification des cultures, la diversification de la production animale et de l'agrotourisme en lien avec d'autres organismes nationaux intéressés à optimiser l'utilisation du territoire rural?

4185 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4190
4195 Merci madame la Présidente. L'information que je peux transmettre à cet effet, c'est que d'abord au ministère, on a une définition très large de l'entreprise qui est admissible au support technique et financier du ministère. C'est-à-dire que pour bénéficier des programmes du ministère, l'entreprise doit produire cinq mille dollars (5000 \$) de produits agricoles dans une année ou, pour les entreprises qui démarrent, avoir le potentiel de le faire dans l'année suivante ou l'année subséquente.

4200 Alors de ce côté-là, on a disons une ouverture très grande en regard des petites entreprises.

4205 À la question de la ferme familiale, on en a discuté abondamment lors des différentes audiences, on fait souvent référence à deux (2) notions, une notion de propriété puis une notion de taille. Et plus spécifiquement en regard de la production porcine ici au Québec, si on se réfère à la conférence je pense de madame Brassard, c'était quatre-vingt-douze pour cent (92 %) des fermes qui étaient de propriété familiale ou quelque chose comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4210 C'est toujours neuf (9) sur dix (10) dans vos portraits régionaux.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Et donc au Québec, l'entreprise porcine est une entreprise familiale.

4215 Quand on regarde la taille, si on regarde les entreprises porcines, on parle de mille huit cent soixante-trois (1863) porcs en inventaire, alors c'est une taille d'entreprise qui est pas une grosse taille. Alors on a quand même une taille d'entreprise qui est intéressante de ce côté-là.

4220 La question de la diminution du nombre de fermes, effectivement c'est une préoccupation, c'est une préoccupation qui n'est pas spécifique au Québec, c'est un phénomène qu'on constate un peu partout. Ici au Québec, ça diminue moins vite qu'au Canada par exemple. Si on regarde de 1986 à 2000, le nombre de fermes porcines a diminué de quarante-sept pour cent (47 %) au Québec et soixante-deux pour cent (62 %) au Canada.

4225 Donc il y a effectivement un phénomène de diminution du nombre et d'augmentation de la taille qui est associée à divers phénomènes économiques, je pense, qui ont été expliqués notamment par Michel Morisset, je pense, et d'autres intervenants lors des thématiques.

4230 Qu'est-ce qu'il y avait aussi! À la question de la concentration des exportations, la production porcine, on exporte quarante pour cent (40 %) environ des porcs qui sont pas des porcs vivants mais des porcs abattus ici et transformés, sous forme souvent de parties de carcasses.

4235 Selon les marchés, selon aussi ce que nous, les Québécois on consomme moins, et ce qui rend disponible ces produits-là pour l'exportation - on pense par exemple aux épaules, aux oreilles et au groin qui sont des marchés d'exportation - et le total de ces exportations-là est de huit cent neuf millions de dollars (809 M\$). C'est vingt-quatre pour cent (24 %) des exportations du bioalimentaire.

4240 On parle souvent de dangers associés à une production agricole qui est en lien avec les exportations, il faut dire qu'il y a des accords commerciaux de libéralisation du commerce qui sont là, d'une part, et d'autre part, il faut constater une augmentation croissante de la demande de viande porcine, et notamment dans les pays en voie de développement, et tous les experts évaluent cette demande-là, et on peut fournir des chiffres à cet effet qui, finalement, démontrent
4245 que le besoin de viande est quand même présent et le sera pour plusieurs années encore.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça répond à votre question, monsieur?

4250

PAR M. GILLES LÉVESQUE:

J'aimerais me faire préciser si l'industrie porcine est plus génératrice d'emplois régionaux que l'industrie de la ferme familiale en général?

4255

PAR LA PRÉSIDENTE:

Emplois régionaux, là. On sait que c'est trente mille (30 000) au total au Québec, incluant le secteur de la transformation.

4260

PAR M. DENIS SANFAÇON:

D'abord juste aussi, on dit, de la ferme porcine par rapport à la ferme familiale, je pense qu'il faut se rendre compte que la ferme porcine est une ferme familiale neuf (9) fois sur dix (10).

4265

Alors des deux mille sept cent quarante-trois (2743) entreprises déclarant des porcs, il y en a deux cent cinquante (250) qui appartiennent à des intégrateurs et sept cent cinquante (750) qui sont à forfait, à contrat avec des intégrateurs.

4270

Ces sept cent cinquante (750)-là sont des fermes familiales à contrat avec des intégrateurs. Donc les intégrateurs fournissent les porcs, mais le producteur fournit les bâtiments, etc., et élève les porcs chez lui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4275

Donc il en reste mille deux cents (1200) qui sont des fermes qui appartiennent en pleine propriété à une famille, c'est ça?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4280

Je parlais des entreprises déclarantes de deux mille sept cent quarante-trois (2743).

PAR LA PRÉSIDENTE:

4285

OK. Mais moi, je parlais de celles qui retirent principalement leurs revenus de la production porcine.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

4290

On a ici les données pour la transfo et l'abattage. Dans le Bas-Saint-Laurent, c'est mille vingt (1020) personnes pour le secteur de la viande de porc. Mais quand on regarde l'ensemble, si on regarde plus spécifiquement pour la production et tout ça, j'ai l'ensemble du bioalimentaire, mais j'ai pas spécifiquement la production porcine pour la région.

4295

L'ensemble du bioalimentaire, c'est quatre mille trois cents (4300), c'est-à-dire quatorze mille deux cents (14 200) emplois.

4300

Quatre mille trois cents (4300) en agriculture, pour un total de quatorze mille deux cents (14 200) pour le bioalimentaire au total, en 2001, pour Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Là, vous faites référence au portrait régional, c'est ça?

4305

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Je fais référence effectivement au portrait régional qui est déposé à la Commission et qui s'appelle "Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine-Bas-Saint-Laurent". Compte tenu de la nécessité de protéger la confidentialité de certaines informations, il a fallu grouper ces deux (2) régions-là.

4310

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça. Mais pour le bénéfice de monsieur, dans le site de la Commission, au centre de consultation, vous allez trouver à PROD-12, puis là, vous avez .1, .2 jusqu'à je sais pas quoi, tous les portraits bioalimentaires régionaux qui ont été produits par le ministère de l'Agriculture.

4315

Dans chacun des documents, on vous donne un aperçu du nombre d'emplois qui sont associés au secteur de la transformation. Vous avez toute l'information vraiment, le nombre d'unités animales, le nombre d'entreprises, celles qui déclarent, celles dont la production principale est la production porcine, et plein d'autres données.

4320

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, si vous permettez, bien que le document porte la mention Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine-Bas-Saint-Laurent, on retrouve en page 5 un tableau spécifique au Bas-Saint-Laurent, et les informations que je vous mentionnais tantôt, c'est-à-dire quatre mille trois cents (4300) emplois au niveau agricole, pour un total de quatorze mille deux cents (14 200) dans l'ensemble du bioalimentaire, est spécifique au Bas-Saint-Laurent.

4325

4330

Par contre, on a aussi, peut-être si c'est d'intérêt, divers programmes de diversification en agriculture qui sont appliqués par les directions régionales, si la Commission souhaite en entendre parler.

4335

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y.

PAR M. LUC VÉZINA:

4340

Donc brièvement, juste pour mentionner que le gouvernement du Québec, dans le cadre d'appui aux régions-ressources et ses stratégies de développement régional, l'une des mesures porte sur l'appui à la diversification de l'agriculture et la transformation.

4345 Donc quand on parle de régions-ressources, il y a sept (7) régions qui sont visées dont le Bas-Saint-Laurent. Et depuis l'application du volet de cette mesure de diversification de l'agriculture régionale, on a appuyé trente (30) projets de diversification de l'agriculture, et dans aucun cas il s'agit de production porcine évidemment.

4350 Trente (30) projets pour un investissement, en termes d'aide financière du ministère de l'Agriculture, d'un peu plus d'un million de dollars (1 M\$) depuis l'été 2001.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4355 D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

4360 Pouvez-vous donner un exemple ou deux (2) de ce type de projets là, on pense à quoi?

PAR M. LUC VÉZINA:

4365 Oh, j'en ai de toutes les sortes. Ça peut être une aide financière pour la production d'oiseaux-gibiers, de production biologique dans le secteur ovin, de bœuf biologique, de production de lait oléagineux, on a une trentaine de projets, et beaucoup de projets d'horticulture.

4370 Sur les trente (30) projets, j'en ai treize (13) qui concernent l'agriculture biologique, non pas pour des choix agroenvironnementaux ou autres, mais tout simplement parce qu'il y a un besoin. C'est des nouvelles façons, nouvelles techniques de produire et ça répond à un besoin régional.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4375 Je vous remercie. Merci monsieur.

PAR M. GILLES LÉVESQUE:

Merci beaucoup.

4380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous allons ajourner et nous reprenons nos travaux à dix-neuf heures trente (19 h 30), et les gens déjà inscrits au registre seront appelés dans l'ordre d'inscription.

4385 Contrairement à ce que j'ai dit hier, je ferme le registre dès maintenant, parce qu'il y a déjà plusieurs personnes d'inscrites au registre pour ce soir!

4390

SÉANCE AJOURNÉE AU 4 FÉVRIER 2003
À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

4395

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX
Sténotypiste officielle.

4400